



DIVISION  
DES DROITS DES PALESTINIENS

Vingt-quatrième Séminaire des Nations Unies  
sur la question de Palestine  
(Quatrième Séminaire pour la région de l'Amérique latine  
et des Caraïbes)

5-9 février 1990

et

Premier Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine  
et des Caraïbes organisé par les Nations Unies sur la  
question de Palestine

5-8 février 1990

Buenos Aires

Thème : "Les droits inaliénables du peuple palestinien"

TABLE DES MATIERES

Page

I.	RAPPORT DU VINGT-QUATRIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE (QUATRIEME SEMINAIRE POUR LA REGION DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES) .....	3
II.	RAPPORT DU PREMIER COLLOQUE ONG POUR LA REGION DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES ORGANISE PAR LES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE .....	29

ANNEXES

I.	Message au Ministre israélien des affaires étrangères, adopté le 5 février 1990 par les participants au Séminaire et au Colloque ONG .....	43
II.	Message adressé à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, par les participants au Séminaire et au Colloque ONG .....	44
III.	Motion de remerciements .....	45
IV.	Liste des participants et observateurs .....	46

I

RAPPORT DU VINGT-QUATRIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES  
SUR LA QUESTION DE PALESTINE

QUATRIEME SEMINAIRE POUR LA REGION DE L'AMERIQUE LATINE  
ET DES CARAIBES

BUENOS AIRES  
5-9 février 1990

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction .....	1 - 3	4
A. Déclarations liminaires .....	4 - 35	4
B. Tables rondes .....	36 - 67	11
C. Conclusions et recommandations .....	68 - 85	23

## Introduction

1. Le vingt-quatrième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (quatrième Séminaire pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes), sur le thème "Les droits inaliénables du peuple palestinien", s'est tenu à Buenos Aires du 5 au 9 février 1990, conformément à la résolution 44/41 B de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1989; il a eu lieu en même temps que le premier Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes organisé par les Nations Unies sur la question de Palestine.
2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien y était représenté par une délégation composée de M. Oscar Oramas-Oliva (Cuba), chef de la délégation; S. E. M. Alexander Borg Olivier (Malte); M. Dragoslav Pejic (Yougoslavie); et M. Zuhdi Labib Terzi (Palestine). M. Oramas-Oliva faisait fonction de président du Séminaire, M. Borg Olivier, de vice-président et rapporteur et M. Pejic, de vice-président.
3. Le Séminaire a au total tenu neuf séances et 14 intervenants ont présenté des communications sur divers aspects de la question de Palestine. Ont aussi participé au Séminaire les représentants de 34 gouvernements, de la Palestine, de deux organes des Nations Unies, de trois institutions spécialisées et organismes des Nations Unies et de deux organisations intergouvernementales. Vingt-sept organisations non gouvernementales (ONG) ont pris part au Séminaire en qualité d'observateur.

### A. Déclarations liminaires

#### Déclaration du Secrétaire d'Etat aux affaires spéciales auprès du Ministère argentin des relations extérieures et du culte

4. A la cérémonie commune d'ouverture, les participants au Séminaire et au Colloque ont entendu une intervention de S. E. M. Alfredo Carim Yoma, Secrétaire d'Etat aux affaires spéciales auprès du Ministère argentin des relations extérieures et du culte, dans laquelle celui-ci a déclaré que la scène internationale subissait en ce moment de profonds changements. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, la détente et la démocratie commençaient à triompher, après plusieurs décennies de paix armée et de méfiance dans de nombreux pays, surtout en Europe. Dans de nombreux conflits régionaux, on utilisait désormais le dialogue au lieu de chercher à imposer une position par la violence, les armes, la force ou la coercition.
5. Toutefois, l'un de ces foyers de guerre et de menace à la paix internationale existait toujours et la communauté des nations éprises de paix ne pouvait faire moins qu'encourager les efforts visant à trouver des solutions justes au conflit du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouvait la "question de Palestine".
6. La République argentine se joignait à ces efforts. Le fait que le Séminaire et le Colloque se tenaient à Buenos Aires dénotait la volonté du peuple argentin de contribuer à une solution pacifique et négociée de la question de Palestine. Le Gouvernement argentin avait accepté bien volontiers d'accueillir cette

manifestation si importante qui contribuerait sans aucun doute à faire progresser la cause de la paix au Moyen-Orient.

7. Les séminaires et colloques régionaux que l'Organisation des Nations Unies organisait chaque année jouaient un rôle important, notamment pour faire en sorte que l'opinion publique internationale comprenne mieux la question de Palestine. Ces réunions offraient en effet l'occasion de débattre de ce problème et de le faire connaître, grâce à la participation de personnalités importantes des milieux diplomatiques et politiques internationaux. Ces manifestations contribuaient à faire en sorte que le monde entier prenne conscience d'une réalité inéluctable : le peuple palestinien devait pouvoir choisir librement son avenir dans son propre cadre national.

8. Le Gouvernement argentin avait toujours appuyé les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui avaient trait au Moyen-Orient et à la Palestine, convaincu que ces textes recélaient la clef d'un règlement définitif du problème [en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973)]. Ce conflit existait pratiquement depuis la création de l'ONU et cette organisation était l'instance qui se prêtait le mieux à la recherche de solutions durables, garanties par toute l'autorité de la communauté internationale. C'est dans cette optique que l'Argentine appuyait la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU, y voyant un moyen propre à réaliser cet objectif si important de rétablissement de la paix et de règlement équitable du conflit.

9. M. Yoma a souligné que l'Argentine était le lieu qui convenait pour la tenue de ce séminaire car elle hébergeait d'importantes communautés de Juifs et d'Arabes, arrivés dans le cadre de divers courants migratoires. Ils avaient prospéré en une coexistence pacifique, exerçant chacun sa religion, ses traditions et ses coutumes propres. Il était donc aisé de comprendre pourquoi, compte tenu de cette expérience, on croyait fermement en la possibilité de la paix.

10. Il a ajouté que, comme beaucoup d'autres Argentins, le Président de l'Argentine, M. Carlos Sául Menem, était issu de ces courants migratoires. Il était impensable de laisser dans l'indifférence le problème du Moyen-Orient se prolonger indéfiniment et s'aggraver. Pour cette raison, le Président Menem avait offert ses bons offices et son aide pour contribuer à un rapprochement pacifique, et il avait exprimé cette position constructive aussi bien dans le discours qu'il avait prononcé à l'Assemblée générale des Nations Unies que dans ses interventions devant le Mouvement des pays non alignés.

11. L'Argentine faisait partie de la grande majorité des pays qui préconisaient l'instauration de la paix de telle façon qu'Israël soit assuré de pouvoir vivre à l'intérieur de frontières sûres et, parallèlement, que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination et son droit à vivre sur son propre territoire.

12. M. Yoma s'est déclaré convaincu qu'une paix juste et équitable permettrait d'épargner beaucoup de souffrances, de douleurs et de sacrifices. Il était inconcevable que la fin du long exil douloureux qu'avait subi le peuple d'Israël pendant des siècles doive se traduire nécessairement par une autre grave injustice

- la diaspora des millions d'hommes et de femmes qui constituaient la nation palestinienne.

13. Enfin, au nom du Président de la République argentine et de tout le peuple argentin, l'intervenant a souhaité au Séminaire et au Colloque plein succès dans leurs travaux.

#### Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

14. Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Naseem Mirza, Chef de la Division des droits des Palestiniens, a donné lecture d'un message du Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar. Dans ce message, le Secrétaire général a noté que la convocation du Séminaire des Nations Unies et du Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine, organisés sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en vertu du mandat que lui avait assigné l'Assemblée générale, attestait de l'importance que l'Organisation des Nations Unies attachait au règlement de la question de Palestine, qui était au coeur du conflit du Moyen-Orient. Elle montrait aussi que la recherche d'une solution au problème demeurerait au premier rang des préoccupations de l'Organisation.

15. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient contribué activement à l'action importante menée par l'Organisation pour que s'instaure au Moyen-Orient une paix juste, sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui reconnaissent notamment les droits inaliénables du peuple palestinien. La participation assidue de ces pays à l'action internationale menée pour accélérer le processus de paix au Moyen-Orient contribuait très largement à la recherche d'une solution globale du conflit du Moyen-Orient.

16. La qualité des diplomates, des universitaires, des experts et des représentants d'ONG dévoués et expérimentés était impressionnante. Une opinion publique bien informée pouvait apporter une contribution précieuse au processus de paix au Moyen-Orient.

17. Le soulèvement des Palestiniens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupés par Israël, qui durait maintenant depuis plus de deux ans, continuait de préoccuper vivement la communauté internationale. Loin des arcanes du processus diplomatique, l'Intifada était porteuse d'un message clair et direct : l'occupation israélienne, qui durait depuis 22 ans, continuerait d'être combattue, et le peuple palestinien demeurait résolu à exercer ses droits politiques légitimes, y compris son droit à l'autodétermination.

18. L'année dernière, les affrontements sanglants entre Israéliens et Palestiniens étaient demeurés aussi fréquents que précédemment. Ils avaient fait des centaines de morts et des milliers de blessés, dont de nombreux enfants. De très nombreuses personnes demeuraient incarcérées. Dans son message, le Secrétaire général a rappelé que, pendant l'année écoulée, il s'était à maintes reprises déclaré préoccupé par ces multiples violations des droits de l'homme, et qu'il s'était associé aux appels que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale avaient

lancés à Israël pour qu'il remplisse les obligations que lui imposait la quatrième Convention de Genève. Dans un pareil climat, il lui paraissait impératif de trouver rapidement le moyen d'amorcer un véritable processus de négociation qui fasse renaître l'espoir d'une paix juste et durable.

19. L'Assemblée générale, par sa résolution 44/42, avait demandé une fois encore que la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient soit convoquée, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et compte tenu des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination. L'Assemblée avait aussi invité le Conseil de sécurité à examiner les mesures nécessaires pour convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, y compris la création d'un comité préparatoire. Elle avait en outre prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts auprès des parties concernées, en consultation avec le Conseil de sécurité, en vue de faciliter la convocation de la Conférence.

20. On rappelait aussi dans ce message que, pendant l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies avait participé intensivement à des activités visant à rétablir la paix dans les régions troublées du globe. Le Moyen-Orient était une véritable poudrière, et les événements qui se produisaient ou les tendances qui se manifestaient en un lieu donné avaient presque invariablement des répercussions ailleurs. Le Secrétaire général déplorait d'autant plus l'absence de progrès dans le règlement du conflit arabo-israélien que des mesures importantes avaient pu être prises en vue du règlement d'autres différends.

21. En conclusion, le Secrétaire général a déclaré qu'il était indispensable que la communauté internationale entreprenne une action rigoureusement concertée et coordonnée pour aider les parties à amorcer un véritable processus de négociation qui puisse déboucher sur l'instauration dans tout le Moyen-Orient d'une paix juste et durable. Pour sa part, il n'épargnerait aucun effort pour s'acquitter des responsabilités qui lui avaient été confiées à cet égard. Il a rendu hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'acquittait consciencieusement de sa mission en vue d'un règlement équitable de la question de Palestine. Il a aussi remercié le Gouvernement argentin d'avoir bien voulu accueillir cette importante réunion.

#### Déclaration du Président du Séminaire

22. M. Oramas-Oliva, chef de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et Président du Séminaire, a souligné que le Comité était très heureux que le Séminaire et le Colloque ONG se tiennent dans la capitale de l'Argentine, pays qui avait vécu la lutte pour l'indépendance et qui s'enorgueillissait d'une longue tradition de soutien au plein exercice par les peuples de leur souveraineté nationale et de leur droit à l'autodétermination.

23. Depuis plus de 40 ans, l'ONU s'employait sans relâche à mettre au point un règlement négocié du conflit israélo-arabe au Moyen-Orient, en tenant notamment compte des besoins et des intérêts de toutes les parties intéressées. Dans le cadre de cet effort, l'Assemblée générale avait déclaré en 1975 que la réalisation

des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, était un préalable à l'instauration de la paix dans cette région, et créé le Comité. Afin de mobiliser davantage l'opinion publique internationale en faveur de la cause palestinienne, le Comité avait organisé depuis 1980 un certain nombre de séminaires et colloques régionaux et avait établi et diffusé des études et publications.

24. Le Séminaire et le Colloque revêtaient une importance et une urgence particulières, parce qu'ils apportaient un soutien moral important au courageux soulèvement du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, l'Intifada, qui venait d'entrer dans sa troisième année. On s'accordait généralement à admettre qu'un processus irréversible était engagé, et que la situation actuelle dans le territoire occupé défiait non seulement la sagesse politique, mais aussi le sens de l'humanité et la volonté de ceux qui s'efforçaient de sortir ce conflit de l'impasse diplomatique, pour parvenir d'urgence à un règlement. L'Intifada confirmait de la manière la plus claire que les Palestiniens étaient résolus à mettre fin à l'occupation israélienne et à exercer leurs droits nationaux, conformément aux principes internationaux et aux résolutions de l'ONU, malgré les nombreuses pertes en vies humaines et les souffrances constamment subies. La proclamation, le 15 novembre 1988 à Alger, d'un Etat palestinien indépendant, de même que l'initiative de paix palestinienne et les importantes déclarations faites ultérieurement par le Président Yasser Arafat à l'Assemblée générale des Nations Unies réunie à Genève, en décembre 1988, avaient suscité un plus grand soutien international et relancé le processus de paix. La déclaration d'indépendance et la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine avaient déjà été reconnues ou accueillies favorablement par plus de 110 Etats. D'autres pays, sans aller jusque-là, avaient toutefois exprimé leur appui à cette action menée par les représentants du peuple palestinien et l'avaient saluée comme étant une première étape concrète et positive vers la paix dans la région du Moyen-Orient.

25. Toutes ces illustrations étaient assez significatives de la détermination de la communauté internationale de favoriser une solution juste et durable de ce douloureux problème. Aussi le Comité regrettait-il profondément que le Gouvernement israélien n'ait pas répondu positivement jusqu'ici à l'initiative de paix palestinienne, ni reconnu la légitimité des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Le Comité avait instamment prié, à plusieurs reprises, les dirigeants israéliens de se montrer à la hauteur des circonstances historiques créées par les événements récents et par le climat international favorable, et de se rallier au consensus international relatif aux modalités d'une solution à ce conflit. Le fait que les effusions de sang continuaient dans le territoire palestinien occupé et qu'Israël ait de plus en plus recours à la répression armée, aux matraquages et à la détention administrative, ainsi qu'à des châtiments collectifs comme la fermeture d'écoles et la destruction de maisons, montrait que ce pays restait malheureusement sourd à ces appels.

26. Il était toutefois reconfortant de constater que de nombreux secteurs de l'opinion publique israélienne étaient, à cet égard, bien en avance sur leur gouvernement. Pour s'en convaincre, il suffisait de noter l'augmentation sensible de la participation d'organisations non gouvernementales israéliennes et d'Israéliens, y compris des personnalités bien connues du monde politique israélien, à des séminaires et à des réunions d'organisations non gouvernementales organisés par le Comité. On pouvait en dire autant des organisations juives d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale.

27. Ce mouvement de solidarité de certaines couches de la population israélienne avait pu être davantage remarqué au cours de l'année passée, avec la multiplication des activités réunissant des Palestiniens, y compris des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine et des ressortissants israéliens. Des conférences où des politiciens et des personnalités des deux camps s'étaient réunis pour discuter de leurs problèmes et de leurs différends et pour mettre au point des solutions s'étaient tenues à Jérusalem même, ainsi qu'à Prague, à Paris, à La Haye, à Oxford et à l'Université de Columbia, à New York.

28. Malgré la position inflexible que le Gouvernement israélien continuait d'adopter et malgré ses efforts pour mettre fin à ces contacts entre populations israéliennes et palestiniennes, il était désormais établi qu'un tournant historique avait été atteint dans ce conflit et qu'un processus de négociation était effectivement possible. Le Comité espérait que les participants au Séminaire et au Colloque se joindraient à l'appel lancé aux autorités israéliennes pour qu'elles fassent enfin preuve de la volonté politique nécessaire et qu'elles abandonnent leurs idéologies maximalistes et leur intolérance et se joignent aux initiatives d'une paix véritable, fondée sur la justice et la sécurité pour tous. Le Président a conclu son intervention en souhaitant que 1990, qui marque le commencement de la dernière décennie de ce siècle, et de ce millénaire, soit l'année de la paix dans cette région du monde qui a vu tant d'effusions de sang et de souffrances.

Message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine

29. S. E. M. Ahmad Sobeh, administrateur chargé de la Section de Palestine à la Ligue des Etats arabes au Brésil, a donné lecture d'un message de M. Yasser Arafat. Dans ce message, M. Arafat a exprimé sa haute considération pour les efforts que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait déployés et continuait de déployer afin de permettre au peuple palestinien de recouvrer et d'exercer ses droits inaliénables légitimes. Il a adressé ses remerciements chaleureux au Président, au Gouvernement et au peuple de l'Argentine pour avoir accueilli le Séminaire et le Colloque à Buenos Aires. Leur tenue devrait être l'occasion d'une amélioration des relations entre l'Argentine et la Palestine que le Gouvernement et le Président argentins pourraient assurer en accroissant l'appui qu'ils apportaient au peuple palestinien et à sa juste lutte par la reconnaissance de l'Etat de Palestine. Il ne faisait aucun doute que l'adoption de cette importante mesure aurait un impact et une influence considérables sur l'ensemble des Etats et des gouvernements du continent américain et les inciterait à suivre cet exemple.

30. M. Arafat a évoqué le soulèvement national du peuple palestinien contre l'occupation israélienne qui entrerait alors dans son vingt-septième mois. Par l'Intifada, le peuple palestinien démontrait sa volonté et sa détermination de poursuivre sa juste lutte et sa résistance populaire, sous la direction de l'OLP, son unique représentant légitime, en vue de mettre fin à l'occupation israélienne de son territoire et de rétablir et exercer ses droits nationaux inaliénables, notamment son droit au retour, à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

31. Le Séminaire et le Colloque se tenaient également à un moment où s'intensifiaient la violence et la répression israéliennes contre le peuple palestinien et où le Gouvernement israélien continuait de rejeter l'ensemble des initiatives internationales visant à parvenir à une paix juste et durable dans la région et à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits. Les récents affrontements et la répression cruelle, par les forces armées et la police israéliennes, à la fin de 1989, d'une manifestation internationale de paix dans la ville de Jérusalem - ville de la paix et de la tolérance - constituait une démonstration éclatante de l'obstination avec laquelle Israël poursuivait sa politique dilatoire qui consistait à jouer sur les mots, à user de ruses et d'artifices et à présenter des projets qui privaient totalement le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes. Toutes ces manoeuvres visaient à maintenir et à consolider l'occupation israélienne et à chasser le peuple palestinien de sa terre. C'est ce qu'avait démontré le Premier Ministre israélien, M. Shamir, lorsqu'il avait préconisé le maintien de la présence israélienne sur le territoire palestinien occupé en vue d'absorber les nouveaux immigrants juifs.

32. M. Arafat poursuivait en déclarant que cet entêtement persistant et ce refus israéliens mettaient l'ensemble de la communauté internationale et des peuples et force épris de justice, de liberté et de paix dans l'obligation de renforcer leur coordination et leur coopération mutuelles afin d'exercer des pressions vigoureuses et efficaces sur le Gouvernement israélien pour l'amener à se conformer aux décisions de la communauté internationale. Une paix juste et globale pourrait aussi s'instaurer dans la région en permettant à l'ensemble de ses peuples, y compris le peuple palestinien, de vivre dans la liberté, la paix et la stabilité, loin des guerres de la violence et de la menace ou de l'emploi de la force afin qu'ils puissent utiliser leurs énergies et leur potentiel pour contribuer de manière constructive au développement et au progrès de la civilisation humaine.

33. Le Séminaire et le Colloque se tenaient également à un moment caractérisé par l'harmonie et la détente internationales et par l'avènement de modifications et de transformations radicales en Europe orientale qui faisaient que la concorde internationale commençait à s'établir fermement et à ouvrir la voie au renforcement et à la promotion du droit de tous les peuples à vivre dans la liberté, la dignité, l'indépendance nationale et la démocratie et de choisir ses dirigeants nationaux sans ingérence et de manière démocratique. Le peuple palestinien luttait depuis 25 ans, c'est-à-dire depuis le début de sa révolution, pour réaliser ces nobles objectifs. M. Arafat se déclarait convaincu que le soulèvement national et les pratiques répressives d'Israël avaient eu un effet prononcé et avaient contribué efficacement à donner un modèle de lutte pour la réalisation de la liberté et de la démocratie dans un grand nombre de pays. C'est pourquoi le peuple palestinien attendait avec un vibrant espoir et une confiance inébranlable de la communauté internationale et de ses forces éprises de liberté, de justice et de paix, qu'elles accroissent et intensifient leur appui et leur soutien à l'initiative palestinienne de paix qui démontrait clairement la volonté sincère du peuple palestinien de parvenir à une paix juste et durable dans la région par le biais de la tenue de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sur la base des résolutions internationales pertinentes et de son droit à l'autodétermination.

### Autres déclarations

34. A la réunion d'ouverture, des déclarations en faveur de la lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables ont été également faites par M. Oramas-Oliva, au nom du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; M. Virendra Gupta, au nom du Comité spécial contre l'apartheid; M. Sufian Barazi, au nom de la Ligue des Etats arabes; et M. Pejic, au nom du Mouvement des pays non alignés.

### Messages adoptés par les participants

35. Les participants au Séminaire et au Colloque ONG ont adopté un message de protestation au Premier Ministre d'Israël (annexe I). Ils ont également adopté un message à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP (annexe II) et une motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de l'Argentine (annexe III).

### **B. Tables rondes**

36. Trois tables rondes ont été constituées. Les thèmes et les intervenants de ces tables rondes étaient les suivants :

#### Table ronde I

i) "Nécessité de convoquer d'urgence la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient"; ii) "L'Intifada dans le territoire palestinien occupé et ses incidences sur la réalisation d'un règlement d'ensemble du conflit du Moyen-Orient"

37. L'archevêque Hilarion Capucci (Palestinien) a déclaré qu'il n'était pas un politicien mais qu'en tant qu'archevêque de Jérusalem, la ville de la paix, il se considérait un messager de la paix. Il a souligné que les frontières de la paix dans le monde d'aujourd'hui étaient presque partout transgressées. La zone la plus chaude, la plus vulnérable était le Moyen-Orient. Il a ensuite décrit les souffrances du peuple palestinien. Une partie de ce peuple souffrait parce qu'elle vivait en exil, loin de son pays. Une seconde partie souffrait parce qu'elle vivait dans des camps de réfugiés, dans des conditions inhumaines, privées des droits de l'homme les plus élémentaires. Il a rappelé les massacres de Sabra et Chatila de 1982. Une troisième partie du peuple palestinien souffrait parce qu'elle vivait sous l'occupation. Les Palestiniens étaient martyrisés, malmenés, maltraités et soumis à la répression sauvage de l'occupant. L'Intifada était pour le peuple palestinien une manière de dire au monde que sa vie sous occupation n'était plus supportable ou tolérable. Les Palestiniens voulaient vivre dans la dignité dans une patrie indépendante et souveraine et étaient décidés à poursuivre leur lutte pacifique jusqu'à la libération, jusqu'à la victoire.

38. L'intervenant a condamné le terrorisme qu'il a défini comme un cancer dont il fallait extirper les racines, les raisons qui y conduisaient. En sa qualité d'archevêque de Jérusalem, il avait fait tout son possible pour mettre fin à la souffrance du peuple palestinien. Il a souligné que les Palestiniens possédaient toutes les caractéristiques d'un peuple : une histoire, une culture, des

traditions, des coutumes, des habitudes, un folklore, un dialecte. Ils devaient donc jouir du droit de tous les peuples : le droit à l'autodétermination et à la patrie. Le changement radical qui est intervenu dans la position des Arabes, notamment des Palestiniens, ouvrait la voie à un règlement pacifique. Il a exhorté les Israéliens et les Palestiniens à engager un dialogue par le biais d'une conférence internationale sur la paix, sous la présidence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et la participation de toutes les parties impliquées dans ce conflit. Cette conférence devrait conduire à la création en Palestine de deux Etats voisins, distincts, indépendants, l'un juif, l'autre palestinien, collaborant cependant ensemble au progrès des deux pays et au bien-être des deux peuples. Israël avait maintenant un choix à faire entre deux possibilités : la paix, en échange de l'occupation ou les territoires en échange de la paix. Occupation et paix ensemble étaient une illusion. L'archevêque Capucci a conclu son intervention en s'engageant à poursuivre la lutte pacifique jusqu'à la victoire, une victoire sans vainqueurs ni vaincus, une victoire de la justice, de l'amitié, de la paix.

39. M. Pedro Catella (Argentine) a fait valoir qu'en raison du conflit arabo-israélien, depuis 1948, la question de Palestine avait emprunté des voies qui n'étaient pas de nature à aboutir directement à la libération nationale du peuple palestinien. Des batailles d'émancipation nationales avaient toujours été livrées et gagnées quand le peuple en lutte était solidement ancré sur son propre territoire. Se référant à l'histoire du conflit palestino-israélien, il a souligné qu'au moment de la résolution sur le "partage", l'Organisation des Nations Unies était l'organisation des vainqueurs de la seconde guerre mondiale, à savoir les grandes puissances coloniales. Il a qualifié la politique juive à l'égard des Palestiniens de génocide prémédité, lequel a forcé un grand nombre de Palestiniens à quitter leur patrie et a mené à un affrontement entre le jeune Etat d'Israël et les pays arabes. Un progrès important a eu lieu en 1964 avec la création de l'OLP, mais il s'agissait d'une lutte des exilés. C'était l'Intifada qui, en réintroduisant le combat sur le territoire de la Palestine, constituait la troisième phase et la phase décisive de la lutte palestinienne. L'intervenant a ensuite qualifié les prétentions juives sur la Palestine d'irrationnelles, d'immorales et d'illégales, déclarant qu'elles étaient le fruit de la mentalité coloniale de l'époque.

40. L'Intifada était une révolution contre un siècle d'irrationalité, d'immoralité et d'illégitimité. C'était la juste révolte des opprimés contre l'injuste oppression des envahisseurs. L'Intifada avait exposé au grand jour les omissions et les mensonges de la propagande diffusée par les médias. Elle avait montré que le peuple palestinien existait et qu'il était cimenté par son unité et sa discipline et capable de se mobiliser. Un des effets les plus importants de l'Intifada avait été d'amener le Gouvernement américain à revoir sa politique relative à la question de Palestine, aussi bien en ce qui concerne l'OLP que l'appui inconditionnel qu'il apportait jusque-là à l'Etat d'Israël. M. Catella a conclu en déclarant que l'Intifada avait mis la Palestine sur le sentier de la paix. Elle représentait une clarification des positions et l'aboutissement d'un siècle de lutte menée par le peuple palestinien pour faire valoir ses droits.

41. M. Amos Kenan, écrivain et militant de la paix israélien, a souligné qu'historiquement le conflit arabo-israélien remontait à plus d'un siècle. Il s'agissait d'un différend entre deux nations - deux mouvements nationaux - au sujet

de la même parcelle de terre et de territoire. Le sionisme d'une part et le mouvement palestinien d'autre part étaient une conséquence et une manifestation tardives du grand mouvement nationaliste en Europe, qui remontait à 1848. Cependant, l'histoire n'intéressait pas uniquement les historiens. L'histoire se faisait en ce moment même. Il n'était pas aisé de rester objectif lorsqu'il s'agissait d'une question où étaient en jeu la vie et la mort, la haine, la tragédie, le soupçon et la peur. Toutefois, la nécessité d'instaurer un dialogue entre Israël et la Palestine devrait surmonter toute trace de méfiance et d'animosité. Il était incontestable aujourd'hui que les Palestiniens avaient un droit et une revendication en ce qui concerne la Palestine, tout comme il était incontestable qu'il existait déjà un Etat palestinien. De même, nul besoin était de prouver qu'Israël existait. Malheureusement, les opinions publiques israélienne et palestinienne avaient évolué dans des directions opposées. A l'heure actuelle, c'était le Gouvernement israélien, et non l'OLP, qui faisait obstacle au processus de paix et de réconciliation. Plus l'OLP tendait la main à Israël, plus Israël la refusait. Et plus l'opinion publique palestinienne devenait réaliste, mûre et avisée, plus les dirigeants israéliens devenaient belliqueux, irrationnels, racistes et inhumains.

42. M. Kenan a souligné que la poursuite de l'effort d'Israël en vue d'écraser l'Intifada - effort sans espoir - corrompait et déshumanisait la société israélienne. La guerre israélo-palestinienne devait cesser immédiatement et un Etat palestinien devait être immédiatement créé dans les territoires occupés, à savoir la Rive occidentale et la bande de Gaza, Jérusalem étant la capitale des deux Etats.

43. M. Luciano Ozorio Rosa, Ministre-conseiller à l'Ambassade du Brésil à Buenos Aires, a analysé la situation actuelle du conflit israélo-palestinien et souligné que, pour la première fois, les conditions d'un règlement durable étaient réunies. A l'attachement traditionnel à des principes s'était à présent substituée chez les Arabes une approche pragmatique. L'OLP avait cessé de s'opposer au droit d'Israël à l'existence en tant qu'Etat indépendant. Tout comme l'OLP, l'écrasante majorité des Etats arabes souscrivaient à présent aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question. La déclaration d'indépendance de la Palestine était fondée sur une solution reconnaissant l'existence de deux Etats. Il a noté que la détente entre l'Est et l'Ouest créait une atmosphère qui devait être propice à un effort sérieux des deux superpuissances en vue du règlement du problème du Moyen-Orient. Il était toutefois irréaliste d'espérer qu'une action commune des Etats-Unis et de l'URSS qui ne tiendrait pas compte des intérêts des Etats arabes de la région puisse déboucher sur un règlement juste et durable, ou qu'il soit possible de parvenir à un tel règlement par une action unilatérale. Décrivant le plan en quatre points adoptés par le Cabinet israélien, il a souligné que ce plan refusait de reconnaître les Palestiniens en tant que peuple et excluait par ailleurs les négociations avec l'OLP ou la participation de la diaspora palestinienne.

44. L'intervenant a poursuivi en déclarant que le Gouvernement des Etats-Unis était considéré par toutes les parties intéressées de la région comme un partisan inconditionnel d'Israël, ce qui compromettait son rôle de médiateur. Il a souligné qu'un accord pacifique et équitable avait davantage de chances d'être réalisé dans

un cadre international. Ce cadre pourrait être conçu de manière à faciliter des négociations directes entre Israël et les Palestiniens, tout en tenant compte des intérêts des Etats arabes voisins, et prévoirait pour toutes les parties des garanties de sécurité applicables. Déterminer l'aide économique que les participants extérieurs à la région s'engageraient à fournir était une question essentielle. La Conférence internationale devait être convoquée sur la base de la résolution 43/176 de l'Assemblée générale. Il fallait que les frontières entre les deux Etats appelés à coexister en Palestine soient bien définies. Il a indiqué que le gouvernement de coalition en Israël ne semblait pas prêt à accepter un compromis territorial. L'accroissement prévu de l'immigration juive de l'Union soviétique et d'autres pays de l'Europe de l'Est introduisait un nouvel élément inquiétant dans la question du Moyen-Orient et rendait d'autant plus urgente la convocation d'une conférence internationale. Après avoir défini l'Intifada et la réaction israélienne, il a exprimé l'opinion que la lente progression prévue par les initiatives de paix actuelles au Moyen-Orient serait bientôt supplantée par la dynamique de la situation dans les territoires occupés. L'Intifada avait suscité une réaction violente parmi les colons juifs. Cette "Contre-Intifada" semblait prendre de l'ampleur et risquait bientôt de miner le prestige des dirigeants arabes modérés, qui pourraient alors ne plus être en mesure d'appuyer les initiatives prises par l'OLP en vue d'une solution pacifique et globale du conflit au Moyen-Orient.

45. En conclusion, l'intervenant a déclaré que 40 ans de guerres périodiques, d'angoisse et d'insécurité dans la région avaient engendré deux réalités politiques majeures : d'une part, le renforcement de l'identité nationale du peuple palestinien; de l'autre, l'unification de l'Etat d'Israël et la reconnaissance à l'échelle mondiale de ses frontières d'avant 1967. Il a exhorté tous les dirigeants responsables du monde à accélérer la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

46. M. Isam Kamel Salem, Ambassadeur de la Palestine à Berlin, a souligné que le problème de la Palestine était au coeur du conflit israélo-arabe. Il a déclaré qu'il existait aujourd'hui un consensus international sans précédent quant à la nécessité de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Cette conférence était la seule voie qui s'offrait pour mettre fin à une situation explosive et grosse de périls, qui faisait peser une menace permanente sur la paix et la sécurité du monde entier. Se référant à un certain nombre de résolutions de l'Organisation des Nations Unies, il a mis l'accent sur l'importance de la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1988, qui constituait une base solide et impartiale pour la convocation et les travaux de la Conférence. Il a ensuite mis en lumière la position négative d'Israël vis-à-vis des principes fondamentaux qui constituaient le cadre de cette conférence. L'intransigeance de ce pays devait être considérée non pas comme une opposition à la Conférence internationale de la paix en tant que telle, mais comme une opposition à la paix elle-même. La véritable politique israélienne visait à perpétuer l'occupation des territoires palestiniens et arabes. Par leur manque d'objectivité, de sincérité et d'honnêteté, les propositions formulées par Israël visaient à dissimuler la politique systématique d'annexion et d'expansion menée par ce pays.

47. L'intervenant a souligné qu'Israël s'était vu récemment obligé de changer ses tactiques en raison de l'effet extraordinaire de l'Intifada, de la rupture juridique et administrative de la Jordanie avec la Rive occidentale palestinienne, du changement de la position américaine sur le problème palestinien et de l'isolement israélien sur la scène internationale. Mais le plan d'autonomie proposé par Israël ne satisfaisait même pas les aspirations minimales du peuple palestinien. L'intervenant a noté que l'Intifada et la paix au Moyen-Orient étaient deux éléments complémentaires. Le soulèvement avait mis en lumière le fait qu'Israël n'était rien d'autre qu'une puissance coloniale et répressive dépourvue de tous idéaux humains et démocratiques. En conclusion, il a souligné que la question de Palestine était l'un des problèmes les plus aigus et les plus complexes de notre époque et qu'il était nécessaire de parvenir d'urgence à un règlement politique global, juste et durable du conflit arabo-israélien.

48. La prolongation du conflit était la conséquence directe de la persistance de la politique d'occupation et de répression menée par Israël à l'encontre du peuple palestinien et des peuples arabes. L'Intifada devait être comprise et envisagée dans le cadre de la recherche d'une solution politique. Elle avait transformé radicalement les réalités politiques dans la région comme sur la scène internationale en ce qui concerne la question de Palestine. Elle avait en outre posé en termes justes le problème de la Palestine comme celui d'une lutte de libération nationale palestinienne contre l'occupation israélienne. L'OLP était l'unique représentant légitime du peuple palestinien et un élément clef dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. La solution au problème palestinien ne pourrait être négociée qu'avec l'OLP. L'intervenant a souligné que l'Organisation des Nations Unies aurait un rôle fondamental à jouer dans la recherche d'un règlement au conflit. Le monde entier reconnaissait qu'il était nécessaire et urgent de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité devait donc examiner sans tarder les mesures nécessaires pour convoquer la Conférence. M. Salem a proposé de placer provisoirement les territoires palestiniens occupés par Israël sous le contrôle de l'ONU en vue de soulager les terribles souffrances des Palestiniens et de garantir leur sécurité physique, juridique et politique.

49. Mme Francisca Sauquillo, sénateur de l'Espagne, a noté que depuis 1948 de nombreuses propositions visant à résoudre le conflit avaient échoué faute d'une volonté profonde de paix. Les initiatives récentes s'étaient révélées inefficaces parce qu'elles ne tenaient pas compte de certains aspects politiques importants de la question du Moyen-Orient et visaient avant tout à préserver des intérêts cachés. Pour cette raison, la communauté internationale était favorable à la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées qui étaient en mesure d'engager ouvertement et directement des négociations. Elle a souligné que la stratégie israélienne dans les territoires occupés tirait profit de l'intensification du fondamentalisme islamique et d'une escalade progressive et dangereuse de la violence et semblait avoir pour but de contraindre les Palestiniens de la Rive occidentale à l'exil. Elle a défini l'Intifada comme une révolution populaire qui traduisait le rejet de l'occupation israélienne et qui avait abouti à un renforcement de l'identité palestinienne et du rôle de l'OLP. Se référant aux Accords de Camp David, elle a fait valoir que le bilatéralisme s'était avéré inefficace parce qu'il n'incluait pas toutes les parties impliquées dans le conflit. Cette constatation avait favorisé la progression d'un consensus autour de l'idée de la convocation d'une conférence internationale de paix.

50. Elle a souligné que tout règlement passait par la reconnaissance de l'OLP en tant que représentant habilité à participer au processus de paix afin qu'il soit possible de convoquer une conférence internationale de paix en tant qu'instance permettant la tenue de négociations directes entre les parties impliquées avec la participation de l'OLP. Analysant la position palestinienne, elle a mis l'accent sur l'objectif consistant à garantir le droit du peuple arabe palestinien d'exercer son autodétermination, tout en prenant des dispositions pour garantir la sécurité et la paix dans tous les Etats de la région. Pour ce qui était de la position israélienne, principalement des dirigeants du Likoud, elle a noté la volonté de régler la question palestinienne, mais toujours avec des ambitions territoriales, dans le cadre d'Israël, ce qui rendait difficile tout dialogue pour un règlement.

51. Se référant au dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP, elle a déclaré qu'il fallait y voir la reconnaissance de l'OLP en tant que représentant du peuple palestinien dans la recherche d'une solution au conflit du Moyen-Orient. L'Union soviétique essayait également d'agir avec davantage de réalisme et tendait à éviter les positions rigides. Grâce à ce nouveau climat, tout le monde était d'accord aujourd'hui pour que se tienne une conférence internationale de la paix. L'intervenante a souligné que le règlement de la question de Palestine passait par un dialogue entre toutes les parties au conflit, et non par l'affrontement armé. Le Gouvernement israélien, notamment les dirigeants du Likoud, devaient comprendre que la défense de leur Etat et de la paix dans la région dépendaient de l'ouverture d'un dialogue avec l'OLP et de l'échange de territoires contre la paix. Les Etats-Unis et l'Union soviétique devaient pour leur part agir non seulement de concert, mais encore d'une manière à parvenir à un règlement pacifique satisfaisant pour les deux parties. Israël devait s'acheminer vers l'entente avec les Palestiniens de façon à apporter une solution durable au conflit. Dans le cadre de la Conférence de la paix, Israël devait accepter le dialogue avec l'OLP en tant que représentant légitime du peuple palestinien. La communauté européenne, pour sa part, était prête à contribuer à la réalisation d'une pareille entente entre Israéliens et Palestiniens et à apporter toute l'aide économique et politique nécessaire au succès de cette initiative.

52. M. Ricardo Valero, ancien Sous-Secrétaire aux relations extérieures du Mexique, a fait état des changements et bouleversements importants qui intervenaient dans le monde, et déclaré que le nouveau climat de détente avait également mené au début du règlement négocié et pacifique des conflits régionaux. Il a fait valoir que la détente mondiale ne pouvait que favoriser le règlement de la question du Moyen-Orient. Les événements des 40 dernières années, et surtout ceux des deux dernières années, celles de l'Intifada, ont démontré la non-validité du recours à la force pour régler le problème. L'histoire de ces années a montré par ailleurs qu'il n'était pas possible de réaliser la paix au moyen de solutions partielles, telles que les Accords de Camp David. M. Valero a souligné que l'Intifada était la conséquence directe de 21 années d'occupation israélienne. Il s'est félicité des décisions du Conseil national palestinien, soulignant qu'elles n'avaient pas seulement contribué à l'élimination d'obstacles mais aussi permis de gagner l'approbation internationale de nombreux Etats et organes multilatéraux. Il a mentionné que c'est cette démarche qui a permis d'engager un dialogue direct avec les Etats-Unis d'Amérique.

53. Analysant les récentes initiatives visant à trouver une solution au conflit, précisément le plan du Premier Ministre israélien, Yitzhak Shamir, et la proposition complémentaire qui avait été présentée par le Secrétaire d'Etat nord-américain, James Baker, M. Valero a souligné qu'il était important que les principales parties au conflit aient le droit légitime d'élire leurs représentants. La réalité politique actuelle exigeait d'inclure l'OLP comme partie agissante et indispensable de toute initiative de paix affectant les intérêts et la destinée de son peuple. Il a également indiqué que les deux initiatives ne prévoyaient pas le retrait inconditionnel, immédiat et total de l'armée d'occupation. De même, ces initiatives ne prévoyaient pas le plein exercice des droits nationaux palestiniens universellement reconnus, réduisant ainsi à néant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les différentes résolutions adoptées par l'ONU. En outre, ces initiatives passaient sous silence divers aspects fondamentaux qui tenaient au conflit régional, tels que le statut de Jérusalem-Est, les hauteurs du Golan syrien, la question des frontières internationalement reconnues, la sécurité des différents pays, la dénucléarisation de la zone, etc. Le règlement d'un conflit aussi ancien et complexe devait se faire en plusieurs phases, faute de quoi les règlements partiels risquaient de plus en plus de créer de nouveaux obstacles ou, pis encore, de se réduire à des manoeuvres en faveur de l'une des parties et aux dépens des autres. Les initiatives devaient s'inscrire dans le cadre des mesures préalables à l'amorce d'un processus de négociations globales qui puisse véritablement aboutir à un règlement global, juste et durable du conflit. Il était à présent nécessaire d'inscrire toutes les initiatives de paix partielles dans le processus de règlement global et plus large, par le biais de l'organisation d'une conférence internationale de la paix.

54. M. Alberto Velazco-San José, Directeur des relations avec l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient au Ministère des affaires étrangères de Cuba, a souligné que le soulèvement palestinien était devenu le catalyseur du processus en cours dans la région du Moyen-Orient et avait imprimé une nouvelle dynamique au conflit prolongé entre les Arabes et les Israéliens. Pour la première fois depuis sa création, l'Etat d'Israël avait dû passer à la défensive sur la scène diplomatique et politique. L'Intifada avait ébranlé la société israélienne et renforcé le peuple palestinien dans sa ferme détermination d'obtenir le droit au retour, à l'autodétermination et à l'indépendance. M. Velazco San-José a souligné que le prix payé par le peuple palestinien était élevé, mais nécessaire. Se référant à leurs souffrances et aux effusions de sang, il a déclaré que les Palestiniens étaient soumis aux mêmes politiques et pratiques que celles qui furent appliquées par les inventeurs des ghettos, des chambres à gaz, des camps de concentration et de la déportation massive des Juifs en Europe. Il a noté que de nombreux pays occidentaux avaient commencé à prendre conscience de la réalité de la situation dans les territoires occupés et avaient commencé à modifier leurs positions. L'image d'Israël auprès de ses propres alliés avait beaucoup souffert.

55. L'intervenant a ensuite souligné que l'Intifada avait créé une situation nouvelle dans la région et rapproché la possibilité d'un règlement négocié du conflit du Moyen-Orient, et en particulier de la question de Palestine. Il a déclaré qu'il était plus que jamais nécessaire de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les membres de l'OLP, seul

représentant légitime du peuple palestinien, devaient y participer sur un pied d'égalité. Il ne serait pas facile d'organiser cette conférence, compte tenu de l'existence d'intérêts contraires, et notamment de l'attitude négative du Gouvernement des Etats-Unis et du Gouvernement israélien, lesquels persistaient à présenter des plans et des formules de compromis différents dans le seul but de réduire le rôle éventuel de l'OLP. Il a appelé l'attention sur la nécessité de mobiliser l'opinion publique internationale contre ces plans et en faveur de la convocation immédiate de la Conférence internationale de la paix. En conclusion, il a souligné qu'en Amérique latine, il était indispensable de promouvoir un vaste mouvement en faveur de la reconnaissance de l'Etat de Palestine.

#### Table ronde II

##### "Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine dans le développement social, culturel, économique et politique du peuple palestinien"

56. Mme Wejdan Al-Borno, palestinienne et docteur en philologie anglaise, a traité, dans son exposé, de la situation des femmes palestiniennes. Elle s'est référée à la dix-neuvième session du Conseil national palestinien, au cours de laquelle celui-ci avait proclamé la création de l'Etat de Palestine - dont le gouvernement serait fondé sur les principes de la justice sociale, de l'égalité et de la non-discrimination dans l'exercice des droits de l'homme et de la femme, sans distinction de couleur, de race ou de religion. Le Conseil avait rendu un hommage particulier à l'héroïque femme palestinienne. La femme palestinienne avait lutté pour jouer un rôle plus important dans tous les domaines - politique, économique, social et culturel. L'Union générale des femmes palestiniennes, créée en 1965 dans le contexte de la révolution palestinienne, avait eu une importance considérable à cet égard. L'Union était l'organisation qui représentait les femmes et elle constituait l'un des fondements essentiels de leur lutte. Depuis sa création, elle avait réalisé diverses activités et objectifs, parmi lesquels : des programmes socioculturels exécutés par l'intermédiaire des centres d'alphabétisation et de formation professionnelle et grâce à la mise en place d'un vaste réseau de garderies et de centres préscolaires dans les camps de réfugiés; la mise en place de centres de production et de nutrition; l'entraînement à la défense et aux secours civils, ainsi que la participation à la lutte armée; et le développement des relations avec les diverses organisations dans les milieux palestiniens et arabes et sur le plan international. Les femmes palestiniennes ne se limitaient pas à agir dans le cadre de l'Union; elles appartenaient en outre à diverses associations et à divers syndicats palestiniens.

57. L'intervenante a déclaré qu'au milieu des années 80, les femmes palestiniennes étaient déjà fortement représentées dans les ateliers administrés par la Coopérative de production des fils des martyrs palestiniens (SAMED) qui employait, à titre prioritaire, des membres des familles des martyrs, avec un niveau de participation de 67 % dont 27 % au niveau des organes directeurs. On avait également enregistré un accroissement de 4 %, par rapport au niveau actuel de 10 %, dans la représentation des femmes au sein des divers départements et organes politiques tels que le Conseil national palestinien.

58. Mme Al-Borno a souligné en outre que la lutte des femmes palestiniennes pour leur droit au travail, pour l'amélioration des conditions de vie et pour la satisfaction de leurs besoins sociaux, était inséparable de la lutte du peuple palestinien pour ses droits nationaux. Les activités des femmes ne pouvaient être séparées du cadre sociopolitique dans lequel elles vivaient. Le mouvement des femmes dans les territoires occupés subissait donc une réorganisation qui correspondait au progrès politique inexorable des forces nationales palestiniennes dans le cadre de l'OLP. Les institutions et organisations de travailleuses s'étaient donc développées sur le plan tant quantitatif que qualitatif à mesure que se créaient de nouvelles règles et de nouveaux principes de comportement politique qui avaient modifié l'environnement social des femmes. Pour illustrer ce phénomène, on pouvait citer l'accroissement du nombre de femmes hautement spécialisées travaillant dans les universités palestiniennes, ainsi que le rôle des femmes palestiniennes dans le domaine de la littérature.

59. En outre, les femmes jouaient un rôle de premier plan dans l'Intifada, par l'intermédiaire des comités populaires, dont les activités allaient de l'aide économique, des services d'enseignement et de la fourniture de soins de santé et des premiers secours à l'action en faveur des familles des détenus, déportés et martyrs. Enfin, au cours des 25 dernières années, le taux de natalité avait augmenté de 3 %, ce qui représentait un autre aspect de la lutte des femmes pour la liberté, la dignité nationale, le droit à l'autodétermination et le droit au retour, ainsi que pour la création d'un Etat palestinien indépendant sur leur propre terre : la Palestine.

#### Table ronde III

##### "La mobilisation de l'opinion publique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien"

60. M. Thomas W. Gittens, chargé de cours, spécialiste des affaires internationales à l'Université du Guyana, a évoqué l'évolution récente de la situation dans la région du Moyen-Orient et noté que la position des Israéliens et celle des Palestiniens étaient encore très éloignées. L'Intifada, et la sympathie qu'elle suscitait dans le monde entier, avait ramené la question palestinienne au premier plan de la scène mondiale et rappelé combien il était urgent de la régler. Il était clair à présent que l'Etat d'Israël réprimait le peuple palestinien et s'opposait à ses droits et aspirations légitimes. L'Intifada avait un caractère essentiellement politique et la retenue et la modération dont faisait généralement preuve les manifestants, la participation massive des Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, et la violence et le caractère répressif de la réaction israélienne avaient non seulement mis en évidence la légitimité de la cause palestinienne mais aussi contribué à des changements perceptibles dans la position de certains des protagonistes. L'intervenant interprétait l'acceptation par l'OLP des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme indiquant que celle-ci acceptait que la Rive occidentale et la bande de Gaza constitueraient le territoire d'un futur Etat palestinien, ce qui équivalait à une reconnaissance de facto du droit à l'existence de l'Etat d'Israël. D'autre part, le renoncement de l'OLP au terrorisme signifiait qu'elle acceptait de recourir aux

négociations, plutôt qu'à la violence, pour parvenir à un accord de paix avec l'Etat d'Israël. Analysant la position des Etats-Unis, M. Gittens a déclaré, qu'en dépit de préoccupations qu'ils avaient depuis longtemps, les Etats-Unis étaient disposés à traiter avec l'OLP et à oeuvrer pour une solution pacifique de la question palestinienne dans le cadre d'une conférence de paix dont les modalités restaient à déterminer. Revenant à Israël, il a déclaré que, compte tenu de l'histoire des relations arabo-israéliennes au cours des quatre dernières décennies, les préoccupations d'Israël au sujet de sa sécurité étaient compréhensibles. Toutefois, l'intransigeance de ce pays était un obstacle au processus de paix. Les diverses forces et factions politiques israéliennes avaient du mal à mettre au point une riposte cohérente face à une question palestinienne en pleine évolution. M. Gittens a fait valoir que l'opinion publique internationale soutenait résolument les aspirations des Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza, tandis que l'Etat d'Israël était de jour en jour plus isolé et condamné.

61. En vue de mobiliser l'opinion publique de l'Amérique latine et des Caraïbes, il a recommandé que les gouvernements appuient le cadre créé par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; qu'ils fassent pression sur l'Etat d'Israël par des moyens diplomatiques, commerciaux, économiques et autres; qu'ils continuent à appuyer les droits légitimes du peuple palestinien; et qu'ils sensibilisent leurs citoyens au sort des Palestiniens. Quant aux ONG, elles devaient, par le biais des médias, des Eglises et des syndicats, mobiliser l'opinion publique, faire pression sur les gouvernements nationaux et appuyer et célébrer aux plans national et international la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations analogues. L'intervenant a conclu en recommandant aux gouvernements, aux ONG et autres organisations de l'Amérique latine et des Caraïbes de continuer à soutenir au maximum la cause palestinienne; de se prononcer en faveur d'une conférence internationale de la paix; de s'associer à l'opinion internationale qui réclame avec de plus en plus d'insistance que les Israéliens cessent de violer les droits de l'homme des Palestiniens dans les territoires occupés, et notamment d'établir des colonies juives de peuplement sur la Rive occidentale; de prier instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique d'user au maximum de leur influence en vue de la convocation d'une conférence internationale de la paix; et de tenir l'opinion publique de la région constamment informée, par la tenue de séminaires nationaux et régionaux, et la célébration de la Journée internationale de solidarité, de l'évolution de la question palestinienne.

62. M. Jean-Marie Lambert, Directeur exécutif du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine, a évoqué les 42 dernières années d'oppression du peuple palestinien et la situation actuelle dans le territoire occupé et est parvenu à la conclusion que, devant cette avalanche de violations des droits de l'homme, l'ensemble des médias était excessivement silencieux ou partial. Il a engagé la communauté internationale à lutter sur deux fronts. Tout d'abord, il fallait faire un effort concerté pour obtenir toutes les informations des territoires occupés. Il a suggéré, à cet effet, de recourir aux agences de presse situées dans les territoires occupés, d'envoyer des missions d'enquête dans la région et de faire venir des Palestiniens des territoires occupés ou, mieux encore, d'inviter en même temps des Israéliens et des Palestiniens. En second lieu, il fallait faire un énorme effort pour faire passer ces nouvelles en

utilisant les divers moyens de communication, pour faire rectifier les fausses nouvelles et pour lutter contre la loi du silence ou de l'habitude. En ce qui concerne l'Amérique latine, M. Lambert a donné un certain nombre d'exemples de ce qui pourrait être fait pour changer l'image traditionnelle d'Israël, celle d'une démocratie luttant pour la paix ou d'une nation menacée dont la sécurité devait être assurée. Il a fait valoir qu'Israël était l'une des puissances qui avait vendu le plus d'armes à de nombreux pays d'Amérique latine et qu'il avait formé des soldats qui avaient participé à la répression organisée par les dictatures militaires. Dans ses relations avec l'Amérique latine, l'Etat d'Israël apparaissait plutôt comme un pouvoir qui armait les bourreaux et profitait largement des ventes d'armes et des accords militaires.

63. L'intervenant a souligné que c'était dans le domaine des médias que les ONG pouvaient être le plus efficace pour la défense des droits inaliénables du peuple palestinien. Elles devaient renoncer de plus en plus à l'amateurisme, se mobiliser et coordonner leurs efforts. Il a mis en évidence l'effet que l'Intifada avait eu sur les médias et souligné qu'il s'agissait d'une opération médiatique sans précédent pour laquelle les Palestiniens avaient payé un prix élevé. Mais, grâce à cette opération, il restait acquis aujourd'hui qu'il fallait une solution équitable et que le peuple palestinien avait droit à une patrie.

64. M. Lambert a souligné que les efforts en cours devaient porter à présent sur le Gouvernement israélien afin qu'il accepte la négociation et qu'il comprenne qu'il y a plus d'intérêt dans la paix que dans la poursuite indéfinie du conflit. Un pays ne pouvait lutter indéfiniment contre une opinion publique internationale hostile ou contre sa propre opinion publique. Il a noté que l'opinion publique israélienne s'était modifiée grâce à la lutte des forces de paix en Israël. Enfin, il a conclu en déclarant que les ONG avaient les moyens de mobiliser l'opinion publique par des actions médiatiques et politiques si elles s'engageaient dans le cadre des coordinations régionales et en liaison avec la coordination internationale.

65. M. Carlos Pachá, Président du Cercle d'études contemporaines de l'Université nationale de Córdoba (Argentine), a déclaré que pour mobiliser l'opinion publique, les Latino-Américains ne devaient pas se limiter à la presse mais recourir à tous les médias. Il fallait en outre organiser des cours à l'intention des personnes de niveau universitaire qui, en fin de compte, seraient les véritables formateurs de l'opinion. Son expérience à la tête de "Causa Arabe", organisation de recherche et d'information sur la culture et la problématique arabe lui avait enseigné qu'on pouvait attendre des résultats positifs de l'organisation de cours destinés aux étudiants. Il a fait valoir qu'il était important de lutter contre le dogmatisme découlant des études bibliques qui décrivaient les Palestiniens comme les "envahisseurs philistins" et les envahisseurs comme les propriétaires légitimes de la terre. Il était une autre notion qu'il fallait dissiper, c'était celle du "Palestinien terroriste" que propageait le secteur de la presse assujetti aux groupes de pression sionistes. Il fallait démystifier complètement le conflit et le présenter comme ce qu'il était réellement, à savoir un problème politique, lui enlevant toutes les connotations religieuses ou raciales. L'intervenant a souligné qu'en diffusant l'information, il était impératif de s'assurer toujours avec rigueur de leur sérieux et de la compléter par des documents venant étayer tout ce

qui était dit ou publié de façon à lui conférer le sceau de l'objectivité. Enfin, il a présenté un certain nombre de suggestions pour l'utilisation efficace des journaux, des médias électroniques et des autres moyens qui permettent de diffuser l'information et d'influencer l'opinion publique.

66. M. Manuel Felipe Sierra, journaliste du Venezuela, a affirmé qu'il existait de nombreuses ressemblances et de nombreux points communs entre la situation politique de l'Amérique latine et la légitime et juste lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables. La lutte pour l'indépendance et l'autodétermination était une constante historique dans les pays d'Amérique latine. Rompant les amarres du colonialisme, la lutte de l'Amérique latine avait pour but d'obtenir l'indépendance et la souveraineté économique. M. Sierra a souligné que la lutte du peuple palestinien constituait l'une des plus grandes leçons d'héroïsme et de sacrifice de l'histoire. Il a souligné que le processus de l'indépendance de l'Amérique latine et la lutte du peuple palestinien pour son autodétermination étaient liés et avaient essentiellement les mêmes objectifs. On comprenait mieux à présent le conflit auquel le peuple palestinien était confronté. Les problèmes actuels nécessitaient une action solidaire des pays latino-américains mais exigeaient encore plus la solidarité avec les luttes inégales qui se déroulaient dans d'autres régions du monde, telles que la lutte contre le racisme en Afrique du Sud et celle du peuple palestinien contre une autre forme de totalitarisme odieux. M. Sierra a déclaré que la globalisation de l'économie et de la politique était propice à la concertation et à la rencontre des peuples qui luttèrent pour leur liberté. Il fallait renforcer la sensibilité du public de l'Amérique latine. La politique des maisons d'édition pourrait servir de base à une meilleure compréhension de la lutte du peuple palestinien. Il était clair aujourd'hui que l'indépendance et l'autodétermination des peuples constituaient un préalable à la paix. Seuls la paix et le règlement des conflits régionaux créeraient les conditions requises pour le développement des pays. L'intervenant a noté en outre que la situation actuelle était propice au renforcement de la compréhension de la lutte palestinienne en Amérique latine. L'utilisation systématique de l'information "alternative" et des instruments d'information relevant d'organismes multilatéraux contribuerait à sensibiliser l'opinion publique qui exerçait une influence indirecte sur les médias. M. Sierra a conclu en déclarant que le facteur de persuasion le plus efficace tenait à la justice de la lutte du peuple palestinien.

67. M. William Waack, rédacteur international du Brésil, a mis en évidence le rôle du conflit du Moyen-Orient dans l'opinion publique brésilienne et ses rapports avec la politique extérieure indépendante du Brésil. Il a décrit l'influence que les personnes issues de courants d'immigration juifs et palestiniens exerçait sur la présentation du conflit à l'opinion publique brésilienne. La crise intérieure du Brésil avait produit des changements qui pouvaient affecter les nouvelles options de politique internationale, y compris la position de ce pays sur la question de Palestine. Il a déclaré que les Brésiliens s'identifiaient avec les nouvelles qu'ils recevaient du Moyen-Orient en raison de leur propre lutte pour la démocratie. Il a fait valoir que lorsqu'ils étaient sous régime militaire, les Brésiliens étaient plus solidaires des peuples du monde qu'ils ne l'étaient aujourd'hui avec la démocratie et la liberté de la presse. Il était d'autant plus important, par conséquent, de sensibiliser l'opinion, à tous les niveaux, sur la question de Palestine. L'intervenant a demandé que l'on présente une nouvelle

vision de la crise interne en Amérique latine qui pourrait susciter un élan de solidarité avec les peuples du Moyen-Orient. Il fallait rapprocher les peuples latino-américains et palestinien, tant séparés sur le plan géographique et culturel. A cet égard, il a souligné l'importance que revêtaient des réunions de ce type et l'échange de visites, ainsi que le rôle des ONG.

### C. Conclusions et recommandations

68. Les participants au Séminaire ont exprimé leur conviction que les faits nouveaux ayant trait au conflit arabo-israélien et à son élément essentiel - la question de Palestine - avaient relancé la recherche d'une solution à ce conflit complexe et dangereux, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de celle-ci. Cette évolution était essentiellement due à lutte courageuse et résolue que menait le peuple palestinien pour obtenir et exercer ses droits inaliénables, et surtout son droit à l'autodétermination, comme il ressortait de façon très frappante de la poursuite du soulèvement palestinien, l'Intifada, dans le territoire palestinien occupé. Le climat international actuel, caractérisé par la volonté politique de résoudre les conflits régionaux de manière pacifique par la voie de négociations dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, était particulièrement propice à la réalisation d'un règlement d'ensemble, juste et durable de la question de Palestine. Il était impératif de ne pas laisser échapper cette occasion historique et il fallait redoubler d'efforts en 1990 pour surmonter les obstacles qui subsistaient afin que le processus de négociations puisse être engagé sans délai.

69. Les participants au Séminaire, ayant examiné les faits nouveaux concernant la question de Palestine, se sont félicités des décisions adoptées par le Conseil national palestinien à Alger en novembre 1988 et de la position constructive exposée par M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, dans la déclaration qu'il avait faite à l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève, le 13 décembre 1988. Ces faits nouveaux, qui avaient conduit à l'adoption de la résolution 43/176 le 15 décembre 1988, étaient devenus des jalons importants de l'action menée par la communauté internationale pour parvenir à un règlement équitable de la question de Palestine. Le Séminaire a également pris note avec satisfaction de l'adoption de la résolution 44/42 de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1989. Les participants ont trouvé très encourageants les résultats du vote sur cette résolution équilibrée qui touche à tous les aspects de la question, et qui a reçu l'appui d'un grand nombre d'Etats, y compris les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et pour la première fois, presque tous les Etats occidentaux et tous les membres de la Communauté européenne. Ce fait important montrait une fois de plus que la majorité écrasante de la communauté internationale souhaitait voir se tenir la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination.

70. Les participants se sont félicités du fait que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait ouvert un dialogue avec l'Organisation de libération de la Palestine et ont souligné qu'il fallait étendre le champ de ce dialogue afin d'y inclure l'examen, de manière constructive, de questions de fond pour renforcer le processus de négociations en vue d'arriver à une solution juste et durable de la question de Palestine.

71. Les participants se sont félicités des efforts faits par des Israéliens et des Palestiniens pour engager un dialogue direct et mener des activités conjointes de façon à promouvoir la compréhension mutuelle, ainsi qu'un processus de réconciliation entre les deux parties et la création d'une atmosphère plus propice aux négociations. Ils se sont félicités de la récente initiative "1990, instauration de la paix", menée du 29 au 31 décembre 1989 à Jérusalem, au cours de laquelle de nombreuses personnes, dont des Israéliens et des Palestiniens, avaient manifesté en faveur de négociations de paix, du respect des droits civiques et des droits de l'homme, ainsi que du principe "deux Etats, deux peuples". Les participants ont estimé que l'Organisation des Nations Unies devrait offrir ses bons offices et organiser des activités appropriées pour permettre à des Palestiniens et des Israéliens de se rencontrer sous ses auspices.

72. Les participants ont noté qu'il existait déjà, au sein de la communauté internationale, un vaste accord sur l'idée qu'un règlement d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient devrait reposer sur les principes énoncés dans les résolutions 43/176 et 44/62 de l'Assemblée générale, à savoir : retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes; reconnaissance et respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël et la Palestine, et de leur droit à vivre dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; enfin, une solution satisfaisante au problème palestinien, sur la base de la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier du droit à l'autodétermination, et du droit de créer un Etat palestinien indépendant dans le territoire palestinien occupé.

73. Les participants ont exprimé leur profonde préoccupation devant la persistance des graves violations des droits de l'homme de la population civile commises par Israël, la puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, causant des souffrances toujours plus grandes au peuple palestinien soumis à l'occupation, ce qui avait d'immenses conséquences socio-économiques, démographiques et psychologiques. La communauté internationale tout entière, telle qu'elle était représentée à l'Organisation des Nations Unies, avait répété à maintes reprises que les politiques et pratiques menées par Israël contre les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé étaient contraires aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, qui avait force obligatoire pour Israël, partie à la Convention, et étaient également contraires aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et aux normes généralement reconnues du droit international. Les participants étaient spécialement préoccupés par les souffrances cruelles infligées aux femmes et aux enfants palestiniens du fait des pratiques brutales d'Israël. Dans la bande de Gaza spécialement, de nouvelles mesures visant à limiter les déplacements des particuliers produisaient une situation inhumaine et intolérable.

74. Les participants ont rejeté et condamné catégoriquement le processus de colonisation du territoire palestinien par Israël, qui se manifestait par l'installation de colonies de peuplement, l'usurpation des terres et des ressources en eau et par les actes de brutalité commis par les milices de colons. Ils ont noté avec satisfaction que la communauté internationale tout entière s'était vigoureusement élevée contre la politique d'Israël consistant à implanter des colonies dans le territoire palestinien occupé, laquelle contrevenait à la quatrième Convention de Genève, et ont souligné qu'Israël était pleinement responsable de ces pratiques illégales. Les participants ont pris note de l'augmentation escomptée du nombre d'immigrants juifs en Israël et ont déploré les déclarations faites récemment par le Gouvernement israélien concernant leur implantation dans le territoire palestinien occupé. Celle-ci serait illégale et compliquerait la réalisation d'un règlement juste et global de la question de Palestine. Les participants ont demandé instamment aux gouvernements de veiller à ce que les membres de la communauté juive émigrant en Israël ne soient pas utilisés pour perpétuer l'occupation du territoire palestinien par Israël.

75. Les participants ont estimé que l'Intifada palestinienne était la nette expression populaire et démocratique de la volonté collective du peuple palestinien sous occupation israélienne, qui avait conféré à la lutte du peuple palestinien une identité jusqu'alors non exprimée, un ascendant moral et une maturité politique. L'Intifada, qui en était à sa troisième année, avait trois dimensions : la résistance ouverte, visible et courageuse à l'occupation israélienne, en même temps que l'indivisibilité du peuple palestinien et de ses seuls dirigeants légitimes, l'Organisation de libération de la Palestine; la possibilité de transformation sociale et d'édification de la nation en tant qu'expression concrète de la qualité d'Etat, grâce à la mise en place d'une nouvelle infrastructure populaire authentique de la société palestinienne; enfin, l'Intifada avait contribué à la mise en place d'une structure et d'une orientation politique bien précises, manifestées par le biais des résolutions du Conseil national palestinien de novembre 1988. Les participants ont appuyé l'avis exprimé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon lequel le message de l'Intifada était direct et sans équivoque, à savoir que l'occupation israélienne, qui durait maintenant depuis 22 ans, était inacceptable et continuerait à être rejetée et que le peuple palestinien était décidé et résolu à exercer ses droits politiques légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, quels que soient les sacrifices à consentir à cette fin.

76. Le Séminaire a instamment demandé à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, de prendre d'urgence des mesures pour assurer la protection physique du peuple palestinien vivant en régime d'occupation et pour garantir la sûreté et la sécurité ainsi que les droits juridiques et les droits de l'homme des réfugiés palestiniens dans tous les territoires sous occupation israélienne. Ils ont demandé instamment au Conseil de sécurité de prendre en considération la gravité des actes de violence, des violations des droits de l'homme, y compris la prétendue politique de "transfert" ou d'expulsion de Palestiniens qui avait été condamnée à maintes reprises par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, et les autres formes de répression, commis par les autorités israéliennes à l'encontre de civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé, d'assumer ses responsabilités et de s'en acquitter en assurant

la protection du peuple palestinien vivant sous le régime d'occupation. Les participants ont souligné l'applicabilité de jure de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et exigé qu'Israël respecte cette convention.

77. Les participants se sont félicités des mesures courageuses prises par les Palestiniens durant l'Intifada pour mettre fin à l'occupation israélienne et mettre en place une autre infrastructure qui pourrait servir de fondement à un Etat palestinien indépendant et souverain. Les participants au Séminaire ont estimé que des efforts redoublés tendant à développer réellement le territoire palestinien occupé, avec la participation étroite du peuple palestinien par l'intermédiaire de son représentant, l'OLP, devaient nécessairement aller de pair avec un regain d'efforts pour trouver une solution politique de la question de Palestine.

78. Les participants ont demandé au Gouvernement israélien de réagir positivement à l'initiative de paix prise par l'OLP, qui avait été accueillie favorablement et louée par la communauté internationale. Israël devait admettre qu'il ne pouvait plus méconnaître les aspirations nationales des Palestiniens et priver ceux-ci de leurs droits inaliénables, en particulier leur droit à l'autodétermination. Le Séminaire a estimé que les propositions du Gouvernement israélien étaient insuffisantes, car elles ne prévoyaient ni des mesures intérimaires de protection du peuple palestinien ni des mesures qui garantiraient aux Palestiniens le plein exercice de leur droit à l'autodétermination. Les participants ont demandé à Israël de répondre positivement et courageusement aux efforts internationaux tendant à un règlement politique juste et durable de la question de Palestine, qui serait dans l'intérêt de toutes les parties intéressées et de la communauté internationale dans son ensemble.

79. Le Séminaire a pris note avec satisfaction des efforts que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies continuait de déployer en vue de faire avancer le processus de paix, et notamment les perspectives de convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les participants ont invité le Conseil de sécurité à hâter la convocation de la Conférence internationale de la paix et à adopter des mesures intérimaires, comprenant le déploiement d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, afin d'assurer la sécurité physique de la population du territoire palestinien occupé et d'instaurer la stabilité dans la région en attendant la conclusion d'un accord sur un règlement global définitif.

80. Le Séminaire a souscrit sans réserve aux efforts assidus faits par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour obtenir la reconnaissance universelle des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, et prié instamment la communauté internationale de poursuivre et de renforcer son appui aux activités du Comité, notamment à ses efforts visant à faciliter la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

81. Le Séminaire a pris note avec satisfaction des activités de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de son attachement à oeuvrer, sous la conduite du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en vue de l'instauration d'une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient qui, entre autres, permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

82. Les participants ont été d'avis que l'Organisation des Nations Unies devait faire de nouveaux efforts pour diffuser des informations factuelles et à jour sur la question de Palestine et les mesures à prendre pour parvenir à un juste règlement de la question de Palestine. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens avaient un rôle important à jouer dans la collecte et la diffusion de ces informations. Le Département de l'information de l'ONU, pour sa part, ne devait ménager aucun effort pour assurer la diffusion la plus large possible d'informations exactes sur la question de Palestine.

83. Le Séminaire a pris note avec satisfaction des mesures prises par la Communauté européenne en faveur de la convocation de la Conférence internationale de la paix et de l'aide accrue qu'elle apportait au peuple palestinien.

84. Le Séminaire a noté en l'appréciant l'appui soutenu et constant que les gouvernements et les peuples de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes apportaient à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes et à la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les Etats en question étaient solidaires du peuple palestinien dans sa lutte pour la création d'un Etat de Palestine indépendant et pour l'exercice de ses droits inaliénables et soutenaient cette lutte. A ce propos, les participants ont souligné qu'il importait que les gouvernements des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes établissent des relations diplomatiques avec l'OLP, le représentant du peuple palestinien ou, le cas échéant, actualisent les arrangements existants, pour manifester la solidarité des pays de la région avec le peuple palestinien. Ils ont également souligné qu'il était extrêmement important que tous les Etats de la région d'Amérique latine et des Caraïbes appuient à l'unanimité les résolutions de l'Organisation des Nations Unies indiquant la voie d'un règlement global et pacifique de la question de Palestine. Les participants ont en particulier exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République argentine pour son soutien de la cause du peuple palestinien et pour l'appui qu'il n'a cessé d'apporter, à l'ONU, à la cause palestinienne.

85. Les participants ont noté qu'il y avait en Argentine d'importantes communautés juives et arabes qui s'y étaient installées par vagues successives. Elles y avaient prospéré, vivant dans une coexistence pacifique, pratiquant leur religion, leurs traditions et leurs coutumes, donnant ainsi au peuple israélien et au peuple palestinien un excellent exemple de coexistence dans la paix et la prospérité. Les participants ont exprimé leur vive gratitude au Gouvernement et au peuple argentins pour avoir accueilli le Séminaire et Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine, et les ont remerciés des installations mises à leur disposition ainsi que de l'accueil chaleureux qui leur avait été réservé. Cette réunion était une importante contribution au processus de paix relatif au conflit du Moyen-Orient et à la question de Palestine en particulier.



II

RAPPORT DU PREMIER COLLOQUE ONG POUR LA REGION DE L'AMERIQUE  
LATINE ET DES CARAIBES ORGANISE PAR LES NATIONS UNIES SUR LA  
QUESTION DE PALESTINE

BUENOS AIRES  
5-8 février 1990

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction .....	1 - 6	30
A. Déclarations liminaires .....	7	30
B. Travaux des tables rondes .....	8	30
C. Déclaration adoptée par le premier Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes organisé par les Nations Unies sur la question de Palestine .....	9 - 42	31
D. Rapport des groupes d'étude .....		34
E. Composition du Comité provisoire de coordination des ONG de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine .....		35

## Introduction

1. Le premier Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine organisé par les Nations Unies s'est tenu à Buenos Aires du 5 au 8 février 1990 en application de la résolution 44/41 B de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1989, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ce colloque s'est tenu en même temps que le vingt-quatrième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (quatrième Séminaire pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes) qui était consacré au thème "Les droits inaliénables du peuple palestinien" (voir rapport ci-dessus).
2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de S. E. M. Oscar Oramas-Oliva (Cuba), chef de la délégation; S. E. M. Alexander Borg Olivier (Malte); S. E. M. Dragoslav Pejic (Yougoslavie); et M. Zuhdi Labib Terzi (Palestine).
3. Ont participé au Colloque 26 organisations non gouvernementales (ONG), dont deux en qualité d'observateur, ainsi que les représentants de 34 gouvernements, de la Palestine, de deux organes des Nations Unies, de trois institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, et de deux organisations intergouvernementales.
4. Le Séminaire et le Colloque ont tenu trois tables rondes communes.
5. Deux groupes d'étude concernant spécifiquement les activités des ONG ont été organisés sur les sujets suivants :
  - a) "Travail de mobilisation et de constitution de réseaux effectué par les ONG pour apporter protection et assistance au peuple palestinien victime de l'occupation israélienne";
  - b) "Activités des ONG visant à mobiliser davantage l'opinion publique en faveur de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien".
6. Les participants au Colloque ont adopté à l'unanimité une déclaration ainsi que des propositions pragmatiques formulées par les deux groupes d'étude. Ils ont élus les membres d'un comité provisoire de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes.

### A. Déclarations liminaires

7. Un résumé des déclarations liminaires a été incorporé dans le rapport du vingt-quatrième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (voir partie I ci-dessus, par. 4 à 35).

### B. Travaux des tables rondes

8. Un résumé des communications présentées aux tables rondes a été incorporé dans le rapport du vingt-quatrième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (*ibid.*, par. 36 à 67).

C. Déclaration adoptée par le premier Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes organisé par les Nations Unies sur la question de Palestine

9. Nous, organisations non gouvernementales (ONG) latino-américaines réunies à Buenos Aires du 5 au 9 février 1990 pour le premier Séminaire régional des Nations Unies et Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine, sur le thème "Les droits inaliénables du peuple palestinien", proclamons notre appui à la lutte du peuple palestinien pour l'indépendance et la libération nationale, l'exercice de son droit à l'autodétermination, qui trouve son expression dans le soulèvement héroïque de la population, l'Intifada, et dans les efforts diplomatiques déployés par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.
10. Nous saluons la Déclaration d'indépendance de l'Etat de Palestine, adoptée par le Conseil national palestinien à sa réunion historique d'Alger le 15 novembre 1988, et nous demandons instamment aux gouvernements de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes de reconnaître en termes non équivoques et sans délai l'Etat de Palestine indépendant. En tant que mesure préalable, nous demandons l'ouverture de missions diplomatiques de la Palestine.
11. Nous notons que, malgré les importants progrès qui ont été accomplis sur la scène internationale en ce qui concerne la paix, le dialogue et la coopération, la question de Palestine reste l'un des conflits majeurs qui menacent la paix mondiale et qu'elle n'a pas encore reçu de solution pacifique, juste et durable, en dépit des propositions de paix positives des Palestiniens.
12. Nous confirmons notre décision de continuer d'œuvrer dans le cadre des résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 43/176 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1988 et la résolution 44/42 du 6 décembre 1989, adoptée à une majorité écrasante de 151 Etats Membres.
13. Nous soulignons l'importance du rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies dans tout processus de paix et rappelons sa contribution qui a abouti à la pleine indépendance du peuple namibien et qui peut être une source d'inspiration dans le cas du Moyen-Orient.
14. Nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle déploie d'urgence tous les efforts possibles pour que toutes les résolutions adoptées au sujet de la question de Palestine soient mises en application.
15. Nous appuyons la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.
16. Nous nous félicitons de la déclaration faite par le Président Yasser Arafat à la séance de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à Genève le 13 décembre 1988, dans laquelle il a reconnu le droit de tous les Etats de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

17. Nous demandons le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ainsi que de tous les autres territoires arabes occupés.

18. Nous souhaitons que le problème des réfugiés palestiniens soit réglé conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et nous condamnons toute tentative d'expulser les Palestiniens de leur terre.

19. Nous demandons le démantèlement immédiat et total des colonies juives établies dans les territoires occupés depuis 1967 et condamnons toute politique visant à continuer d'implanter de nouvelles colonies.

20. Nous demandons que les gouvernements et les organismes internationaux compétents prennent des mesures propres à empêcher Israël d'installer les immigrants juifs venant d'Union soviétique et d'autres pays dans les territoires palestiniens occupés par Israël, possibilité évoquée par le Premier Ministre israélien, Y. Shamir. Nous appelons l'attention sur le fait que l'implantation de nouveaux colons aura des conséquences néfastes pour les Palestiniens des territoires occupés et rappelons que les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique, entre autres, se sont prononcés officiellement contre une telle mesure.

21. Nous rejetons catégoriquement toutes les tentatives et manoeuvres de diversion du Gouvernement israélien ou d'autres qui font obstacle à des négociations en vue de l'établissement de l'Etat de Palestine indépendant en terre palestinienne.

22. Nous rejetons et condamnons dans les termes les plus énergiques les méthodes et pratiques répressives utilisées par l'Etat d'Israël contre le peuple palestinien. Celles-ci ont pris de l'ampleur et affectent tous les éléments de la population palestinienne. Femmes et enfants sont les premières victimes des assassinats, violences, arrestations massives, expulsions, détentions en camps de concentration, sévices sexuels et couvre-feux, toutes pratiques qui doivent cesser immédiatement.

23. Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à la politique de démolition d'habitations palestiniennes, de déboisement, de confiscation de terres et de biens, ainsi qu'aux interdictions de semer et de récolter.

24. Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à la censure de la presse ainsi qu'à la pénalisation des médias qui rendent compte des brutalités de la répression exercée contre les Palestiniens. Cette censure vise à étouffer et à affaiblir la condamnation de ces pratiques par la communauté internationale.

25. Nous lançons un appel au Parlement israélien pour qu'il n'adopte pas l'amendement No 3 à la loi antiterroriste d'août 1989, qui donnerait à l'Etat des pouvoirs arbitraires de confiscation de revenus et de biens des ONG et réduirait les possibilités qu'ont ces dernières de recevoir une aide de sources internationales.

26. Nous réaffirmons l'appui des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes à la lutte héroïque du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime, ainsi qu'à son commandement national unifié, protagoniste de l'Intifada qui est entrée dans sa troisième année victorieuse.

27. Nous demandons que des pressions internationales effectives, d'ordre politique et économique, soient exercées sur Israël pour l'amener à s'acquitter des obligations que lui impose la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en tant de guerre, du 12 août 1949, et à accepter les résolutions de l'ONU.
28. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il prenne les mesures voulues pour établir la présence des Nations Unies nécessaire pour assurer la protection du peuple palestinien, et pour mettre fin aux violations des droits de l'homme dans le territoire occupé ainsi que pour faire en sorte que les auteurs de ces agissements soient traduits en justice.
29. Nous recommandons une expansion du programme de l'UNRWA relatif aux responsables des affaires des réfugiés, en tant qu'expression concrète du souci qu'a la communauté internationale de protéger le peuple palestinien vivant sous l'occupation.
30. Nous demandons également que les institutions spécialisées des Nations Unies accordent davantage d'attention à la question de Palestine, et notamment qu'elles envisagent d'admettre l'Etat de Palestine, ce qui permettrait de susciter des échanges intenses avec l'OLP et les ONG palestiniennes en vue d'assurer une couverture adéquate dans des secteurs comme l'éducation, la santé et le développement, à l'abri de tout contrôle israélien.
31. Nous condamnons la politique israélienne qui consiste à fermer les établissements d'enseignement palestiniens dans les territoires occupés, ainsi que toutes les tentatives de priver les enfants et les jeunes de toute forme d'accès à l'éducation. Cette pratique constitue une atteinte aux normes qui doivent régir le fonctionnement d'une société civilisée et viole un droit de l'homme fondamental, et nous exigeons la réouverture immédiate et inconditionnelle de tous les établissements d'enseignement palestiniens dans les territoires occupés.
32. Nous demandons aux établissements d'enseignement de l'Amérique latine et des Caraïbes qui ont des programmes de coopération avec les établissements israéliens de revoir les modalités de cette coopération tant qu'il n'aura pas été mis fin aux mesures restrictives qui frappent l'enseignement dans les territoires occupés.
33. Nous adressons nos chaleureuses salutations à toutes les forces pacifistes qui, en Israël et au sein de la communauté juive en général, oeuvrent vigoureusement, dans des conditions difficiles, en faveur de la Conférence internationale de la paix et de l'Etat palestinien indépendant. Nous condamnons la répression dont ont été victimes les Israéliens qui militent pour le dialogue et la paix, ainsi que les sanctions infligées aux soldats israéliens qui refusent de réprimer les Palestiniens dans les territoires occupés.
34. Nous saluons et soutenons l'initiative "1990, année de la paix" du mouvement pacifiste européen, des ONG et des forces pacifistes palestiniennes et israéliennes qui ont manifesté en faveur de la paix à Jérusalem les 28, 29 et 30 décembre 1989, et déplorons la répression dont ont été victimes les participants israéliens, palestiniens, européens et américains.

35. Nous demandons aux gouvernements qui collaborent avec Israël dans le domaine des armements, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, de mettre fin à cette collaboration et dénonçons le danger que la coopération nucléaire entre l'Afrique du Sud et Israël fait peser sur la paix et la sécurité mondiales.

36. Nous demandons aux gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'envisager la possibilité d'appliquer des sanctions économiques, culturelles et autres contre Israël tant que ce pays continuera de violer les droits de l'homme du peuple paletinien.

37. Nous dénonçons les pratiques du Gouvernement israélien en Amérique latine (vente inconsidérée d'armes, entraînement de groupes de répression et coopération avec des régimes dictatoriaux et participation à des agissements visant à déstabiliser des gouvernements démocratiques).

38. Nous appelons les ONG à oeuvrer pour le dialogue et l'entente entre les communautés arabe et juive en Amérique latine en vue de contribuer au processus de paix au Moyen-Orient.

39. Nous demandons aux gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'appuyer les activités des ONG qui s'emploient à promouvoir une solution juste et durable de la question de Palestine.

40. Nous nous déclarons préoccupés par le manque d'informations sur la question de Palestine en Amérique latine, qui empêche de contrer la campagne systématique de désinformation orchestrée par les groupes de pression proches du Gouvernement israélien, et nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de diffuser davantage d'informations. Nous encourageons tous les médias de la région à mieux rendre compte du problème du Moyen-Orient.

41. Nous considérons que la création d'un comité régional de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine constituera une étape importante dans la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la recherche d'une solution juste et durable du problème à l'étude. A cet égard, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au Comité international de coordination et aux comités régionaux de prêter tout le concours possible.

42. Nous remercions le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens de l'ONU d'avoir organisé cette réunion. Nous remercions aussi le Gouvernement argentin de l'accueil qu'il nous a réservé et des installations qu'il a mises à notre disposition.

#### D. Rapport des groupes d'étude

Groupe d'étude I : "Travail de mobilisation et de constitution de réseaux effectué par les ONG pour apporter protection et assistance au peuple palestinien victime de l'occupation israélienne"

**E. Composition du Comité provisoire de coordination  
des ONG de l'Amérique latine et des Caraïbes sur  
la question de Palestine**

Président : José Félix FERREYRA  
Fundación Argentina para el Tercer Mundo (FATEM)  
Avenida Belgrano, 10 piso  
1092 Buenos Aires  
Argentine

Secrétariat :

Confederación Palestina de América Latina y del Caribe (COPLAC)  
Avenida Alexandrino de Alencar 1398 - Tirol  
59.015 Natal  
RN - Brésil

Représentante : Mme Tilda RABI  
Carlos Calvo 3785  
1230 Buenos Aires  
Argentine

Federación de Entidades Culturales Judías (ICUF)  
Rocamora 4121  
1184 Buenos Aires  
Argentine

Représentants : M. Angel GRUSHKA, Secrétaire exécutif  
M. Jaime KORDON, Secrétaire général

Organisations représentées

Asociación Latinoamericana para los Derechos Humanos en Buenos Aires  
Apartado 61-122  
Col. Juarez  
06600 Mexique, S. F.

Représentant : M. Miguel MONSERRAT

Central Latinoamericana de Trabajadores (CLAT)  
Edificio UTAL  
Colinas de San Antonio  
San Antonio de los Altos  
Estado Miranda  
Venezuela

Représentants : M. Enrique MAIRUA (Secrétaire de RR.II.)  
Apartado 6681  
Caracas 1010 A  
Venezuela

M. Carlos GAITAN  
Alberti 36  
1082 Buenos Aires  
Argentine

Autres membres

Asociación pro Naciones Unidas de Argentina  
Carabelas 281 - 8th "H"  
Buenos Aires  
Argentine

Représentant : M. Marcelo LOPEZ ALFONSIN

Confederación Latinoamericana de ACJs  
Culpina 272  
1406 Buenos Aires  
Argentine

Représentant : M. Rolando DALMAS

Consejo Argentino de la Paz  
Paso 493 - 3rd Floor "B"  
(1031) Buenos Aires  
Argentine

Pax Romana  
Secretario Latinoamericano  
Apartado 58  
Lima 100  
Pérou

Représentant : M. Pablo ROZEN  
Bartolomé Mitre 1531 - 1st "2"  
Buenos Aires  
Argentine

Fédération mondiale de la jeunesse démocratique  
Boîte postale 147  
1389 Budapest  
Hongrie

Représentant : M. Luis VALENGA  
Aguerro 833  
Buenos Aires  
Argentine

I. Comment l'Amérique latine perçoit-elle le peuple palestinien?

La méconnaissance de la problématique palestinienne en Amérique latine est très souvent due à une distorsion des faits par les médias, qui projettent une image "de violence et de terrorisme" et du peuple palestinien et de l'OLP, son unique représentant légitime.

Les graves événements qu'ont connus les territoires occupés, les épreuves endurées par les familles et la répression sous toutes ses formes ont été à l'origine de l'Intifada, cette héroïque lutte de libération dont on ne saisit pas encore la vraie dimension et le sens profond.

II. Intifada

Le soulèvement populaire auquel participent femmes, hommes, jeunes et enfants s'est déjà soldé par de très nombreuses victimes. L'armée israélienne vise la partie supérieure du corps dans l'intention manifeste de tuer; elle investit les hôpitaux, agresse le personnel médical et emporte les blessés. Les expulsions, les détentions administratives, les arrestations, la destruction d'habitations et de villages, l'arrachement d'arbres et la destruction de récoltes viennent compléter ce sombre tableau. La résistance populaire à l'occupation militaire demeure toutefois sans commune mesure avec la terreur érigée en politique d'Etat.

III. Analyse

Il serait erroné de croire que seul l'accès aux médias fait défaut. En effet, outre cet aspect, le problème tient au fait qu'il n'a pas été encore procédé de façon systématique à une vaste campagne de sensibilisation visant à faire connaître les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté. C'est aux communautés arabes d'Amérique latine d'une part et au Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine et à l'ONU qu'il incombe de fournir aux ONG les éléments d'information nécessaires en vue d'en assurer une diffusion aussi large que possible et de briser ainsi l'emprise sioniste sur les médias qui projettent de la réalité arabe en général et de la réalité palestinienne en particulier une image exotique et mythique, en escamotant le fait que la paix mondiale dépend du règlement du conflit israélo-palestinien.

Nous estimons que, outre le Bureau de coordination des ONG au niveau de l'Amérique latine qu'il faut créer à titre provisoire, il est indispensable que chaque ONG dans tout pays ou ville procède à une analyse objective de la réalité et des conditions locales en vue de promouvoir cette campagne d'information. Par conséquent, il faudra mettre en place un centre d'information desservant l'ensemble de l'Amérique latine, en agissant en collaboration avec les bureaux d'information officielle palestiniens qui archivent, traduisent et distribuent les informations en provenance des territoires occupés, examinent la situation et les besoins de ces territoires et étudient les possibilités de diffusion et/ou de coopération en Amérique latine.

N'oublions pas que nous pourrions à cet égard compter sur le précieux concours de la Confederación Palestina Latinoamericana y del Caribe (COPLAC), qui, en soi, constitue un moyen tout désigné d'exprimer et d'asseoir la solidarité avec les populations palestiniennes des territoires occupés et les Palestiniens de l'extérieur. Si l'on y ajoute l'apport des différentes ONG - qu'elles soient à vocation religieuse, syndicale, politique, intellectuelle, estudiantine ou autre - qui peuvent influencer les différents segments de la société latino-américaine, nous disposerons de tout un ensemble de moyens d'information qui permettront d'examiner tous les arrangements institutionnels dans chaque pays.

Nos recommandations visent à faire connaître au public la cause palestinienne et à susciter un grand élan de solidarité avec le peuple palestinien. Aussi notre commission souscrit-elle aux propositions émanant de la Federación de Entidades Culturales Judías (ICUF), la Central Latinoamericana de Trabajadores (CLAT), le Consejo Argentino de la Paz, la Asociación Cristiana de Jóvenes (YMCA) et la Federación de Entidades Palestinas de la República Argentina.

#### IV. Propositions d'action formulées par les ONG

##### Central Latinoamericana de Trabajadores (CLAT)

Défendre les libertés, les droits de l'homme et les droits civils du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté, à la paix et à la justice, eu égard aux droits inaliénables qu'il a à vivre sur sa terre, son droit à une culture et à une identité propres et à la lutte de libération qu'il mène en vue d'instaurer une paix juste et de créer une patrie palestinienne.

Quant au droit des travailleurs, nous appuyons l'application des résolutions de l'OIT et de l'ONU concernant les territoires palestiniens occupés. Nous proposons la mise en place de groupes d'étude ainsi que l'envoi d'une mission chargée de constater de visu la situation des travailleurs palestiniens, ce qui leur permettrait de lancer, dans le cadre de l'OIT, une action concertée avec la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA), la Centrale latino-américaine des travailleurs et la Confédération mondiale du Travail, à laquelle pourraient s'associer d'autres organisations de travailleurs, et d'exercer ainsi des pressions sur les milieux syndicalistes israéliens.

Federación de Entidades Culturales Judías (ICUF)

1. Exhorter les ONG d'Amérique latine à agir de concert avec les militants pacifistes israéliens, après avoir procédé à une évaluation de la situation locale.
2. Envoyer en Amérique latine, avec le concours du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine, du Comité palestinien des ONG (dont le siège est à Tunis) et les organisations pacifistes israéliennes, des délégations composées à la fois d'Israéliens et de Palestiniens.
3. Mettre en place les mécanismes nécessaires pour appuyer toutes les marches pour la paix organisées aussi bien dans les territoires occupés qu'à l'extérieur et ayant pour mot d'ordre "Deux peuples, deux Etats", le but étant de défendre les droits de l'homme et les droits civils des Palestiniens et d'ouvrir un dialogue pour la paix.

Conseil mondial de la paix et Consejo Argentino de la Paz

La campagne de sensibilisation menée en Amérique latine doit se fonder sur les thèmes suivants :

1. On ne saurait parvenir à un règlement du conflit du Moyen-Orient ni avancer sur la voie de la paix tant que le peuple palestinien n'aura pas la possibilité d'exercer véritablement ses droits.
2. Il existe une redoutable alliance militaire entre les Etats-Unis et Israël; en outre, ce dernier joue un rôle néfaste en contribuant à la prolifération des armements dans notre région, en se livrant au trafic des armes et en se faisant le complice des dictatures en Amérique latine et des narcotrafiants, pour ne citer que quelques exemples.
3. Il faut appuyer les résolutions 43/176 adoptées par l'ONU en 1988 et militer pour l'unité et la coordination dans le respect du pluralisme qui doit exister dans chaque comité régional.
4. Le moment est venu pour sensibiliser l'opinion publique en lui faisant connaître les causes de l'Intifada et les propositions de paix de l'OLP.

Asociación Cristiana de Jóvenes (YMCA)

L'Asociación Cristiana de Jóvenes propose ce qui suit :

1. Assurer la diffusion d'informations sur la cause palestinienne et les droits inaliénables du peuple palestinien et sensibiliser l'opinion latino-américaine aux injustices et aux traitements inhumains subis par ce peuple.
2. Susciter un élan de solidarité agissante en procédant, par le biais de la YMCA, à l'exécution de projets à long terme visant à améliorer le sort des victimes de la discrimination sioniste.

3. Utiliser les rapports qu'établit la YMCA à la faveur des déplacements effectués dans les territoires palestiniens et faire connaître au public la situation inhumaine que connaît le peuple palestinien.

4. Coordonner les activités des ONG et de la YMCA dont le siège est à Jérusalem-Est. A cet égard, il est possible d'intervenir sur trois plans :

a) Fournir une assistance immédiate et ponctuelle pour répondre aux besoins les plus pressants (essentiellement matériels);

b) Fournir un appui aux programmes et projets de base à moyen et à long terme (essentiellement d'ordre organisationnel et portant sur les collectivités locales);

c) Exercer des pressions sur les milieux officiels pour parvenir à un règlement définitif qui traite et des causes et des symptômes (teneur politique).

Groupe d'étude II : "Activités des ONG en vue de mobiliser l'opinion publique pour la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien"

Les participants ont commencé les travaux en ayant à l'esprit ce que les journalistes palestiniens avaient déclaré au sujet de la recherche de la solidarité avec leur patrie en vue de son indépendance; ils ont examiné les questions suivantes :

1. La situation dans les territoires occupés;

2. L'aide que l'on pourrait apporter pour renforcer la volonté du peuple palestinien.

On a souligné que l'Intifada avait, par ses effets, clairement démontré que le peuple palestinien était digne d'avoir son propre Etat et d'assumer la responsabilité de disposer de lui-même. Sur le plan social, le soulèvement avait aboli l'ordre ancien et resserré les liens entre les membres de la communauté. Ainsi, diverses associations et syndicats offraient tous les jours une aide aux familles les plus démunies. Sur le plan économique, on a fait observer que, depuis le début de l'Intifada, les Palestiniens comptaient uniquement sur eux-mêmes pour ce qui était des échanges commerciaux et avaient lancé toute une série de projets à petite échelle (petites coopératives agricoles par exemple), les entreprises de plus grande envergure étant manifestement vouées à l'échec. Dans les faits, les Israéliens avaient réagi à cette volonté d'agir en boycottant les produits arabes.

Sur le plan politique, le Conseil national palestinien, réuni à Alger le 15 novembre 1988, avait fait montre de sa volonté de paix en acceptant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et l'existence de l'Etat israélien, tout en rejetant le terrorisme. La réaction israélienne avait été de tout faire pour saper cette décision d'indépendance en ayant recours à la répression contre des organismes et des particuliers dans les territoires occupés, en semant toutes sortes d'obstacles, en lançant une attaque sur tous les fronts

politiques, en se livrant à une répression brutale des manifestations dont l'affligeant résultat a été des centaines de morts et de blessés, et l'emprisonnement ou l'expulsion de milliers de Palestiniens. Au cours des marches pour la paix qui avaient eu lieu au cours des derniers jours de 1989 à Jérusalem, des dizaines de manifestants, dont des Européens, notamment un membre du Parlement italien, avaient été jetés en prison; victime de cette répression brutale, un pacifiste italien a même perdu un oeil.

Des organismes humanitaires étaient forcés de fermer leurs portes, et certains de leurs membres avaient été placés en détention; il en allait de même pour la presse, qui faisait l'objet d'une censure impitoyable, et des maisons d'édition, fermées elles aussi.

Dans le domaine artistique, la situation était identique, il était impossible aux artistes et aux écrivains de s'exprimer. Les syndicats étaient muselés.

Dans le domaine de l'éducation, la "politique d'analphabétisation" continuait de s'aggraver. Au nom de "mesures de sécurité", on fermait des écoles et des établissements d'enseignement supérieur. Les professeurs continuaient de donner leurs cours chez eux, voire dans leurs voitures, l'enseignement devenait ainsi une activité clandestine. Les diplômés palestiniens se voyaient refuser tout emploi.

Dans le secteur foncier, on confisquait des terres pour établir davantage de colonies d'immigrants venant d'Europe et d'URSS. On s'appropriait des ressources en eau et des nappes phréatiques. Les impôts étaient démesurément élevés et, bien que le Marché commun européen ait autorisé l'entrée d'exportations palestiniennes, les autorités israéliennes "retardaient" l'expédition de ces produits périssables pour qu'ils arrivent avariés.

L'Etat israélien dirigé par un homme d'extrême-droite, Shamir, proposait de dire non à l'OLP et à l'Etat palestinien, à la restitution de territoires illégalement occupés, à l'inclusion de Jérusalem dans un futur règlement, à la participation de Palestiniens des territoires ou de Jérusalem audit règlement, ainsi qu'aux résolutions de l'ONU. En revanche, il disait oui aux colonies de peuplement illégales, à l'immigration de Juifs vers les territoires occupés et à la répression brutale et inhumaine. Pour y remédier, il faudrait établir des relations culturelles d'échange, ainsi que d'autres mesures plus profondes.

On a souligné également l'influence de l'opinion publique pour ce qui était d'obliger les gouvernements à modifier leur politique, développer les moyens de communication et tenir compte de la volonté des peuples. On a cité comme exemple la guerre du Viet Nam qui avait suscité aux Etats-Unis des manifestations qui avaient donné des résultats positifs (écologistes et féministes). On a ajouté que les gouvernements se tenaient au fait de l'opinion publique.

Dans le cas de l'Intifada, la presse avait gardé un silence complice. Les ONG, en coopération avec l'ONU, pouvaient créer le cadre nécessaire car, dans des situations de crise, l'action des ONG s'intensifiait considérablement.

Quant aux gouvernements latino-américains, leur attitude avait été cohérente à l'égard des résolutions de l'ONU, mais il restait encore beaucoup à faire pour inciter la classe politique à prendre des décisions, la presse à donner des informations pertinentes et les ONG à fournir des renseignements.

#### Apports d'autres participants

On a signalé que la politique israélienne dans les territoires occupés avait causé dans nos pays une grave inquiétude dans les secteurs progressistes; non seulement suivait-on la politique du "silence", mais aussi celle de la "désinformation" dans la société juive argentine liée à ces intérêts, et c'est pourquoi on a suggéré de sensibiliser à ce problème tous les secteurs désinformés. Il fallait souligner l'importance du dialogue entre Arabes et Juifs pour lutter contre la politique sioniste. A cet égard, on avait reçu des nouvelles de confiscation et d'interdiction d'utilisation de matériel de télécopie, de censure absolue de chaque mot destiné à la publication, même d'affiches commerciales, de littérature et de condoléances qui devaient être envoyées avec des copies au censeur militaire qui devenait de facto de toute publication. Ce censeur supprimait des mots ou des articles entiers. Des secteurs non juifs n'osaient pas lutter contre cette politique sioniste de peur d'être accusés d'antisémitisme. Il fallait "démystifier" les attitudes juives qui respectaient la politique israélienne. Il fallait secouer les idées erronées du sionisme.

#### Conclusions et résumé des propositions

- Etablissement des relations culturelles d'échange.
- Participation de personnalités politiques de tous les secteurs, ainsi que de personnalités scientifiques et culturelles à des conférences.
- Création d'associations d'amitié avec le peuple palestinien.
- Intensification du dialogue entre Arabes et Juifs et lutte contre la politique sioniste.
- Lancement de campagnes régionales ayant pour devise "La reconnaissance de l'Etat palestinien et l'ouverture de bureaux diplomatiques".
- Etablissement d'un centre d'information dans une capitale latino-américaine pour diffuser des nouvelles sur l'Intifada.
- Assistance à la publication d'ouvrages d'auteurs palestiniens.
- Appel aux médias pour qu'ils informent adéquatement le public sur le problème du peuple palestinien.

Annexe I

MESSAGE AU MINISTRE ISRAELIEN DES AFFAIRES ETRANGERES,  
ADOpte LE 5 FEVRIER 1990 PAR LES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE  
ET AU COLLOQUE ONG

Les participants au Séminaire des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et au Colloque ONG sur la question de Palestine, qui se tiennent à Buenos Aires, regrettent profondément la décision des autorités israéliennes de ne pas accorder d'autorisation de voyage à MM. Hanna Al-Atrash et Ziad Abu Zayyad, qui avaient été invités par l'Organisation des Nations Unies à participer au Séminaire et au Colloque ONG. Ils regrettent en outre que cette décision prive les participants à la réunion de la possibilité de partager des informations et des expériences avec ces personnalités et de rechercher avec eux des moyens de parvenir à un règlement pacifique et juste de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient.

Les participants considèrent que cette décision viole le droit à la liberté de mouvement et le droit de se rendre sans entrave aux réunions de l'Organisation des Nations Unies qui sont convoquées dans le but de promouvoir le dialogue entre les parties et de parvenir à un règlement pacifique des conflits.

Les participants ont donc exhorté les autorités israéliennes à revoir leur décision et à permettre à MM. Al-Atrash et Abu Zayyad de se rendre à Buenos Aires pour participer aux délibérations du Séminaire et du Colloque ONG.

Annexe II

MESSAGE ADRESSE A M. YASSER ARAFAT, PRESIDENT DU COMITE  
EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE,  
PAR LES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ET AU COLLOQUE ONG

Les participants au Séminaire et au Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine, réunis à Buenos Aires (Argentine) du 5 au 9 février 1990, tiennent à vous exprimer leur profonde gratitude pour le message que vous avez bien voulu leur adresser par l'intermédiaire de S. E. M. Ahmad Sobeh, Administrateur chargé de la section de Palestine à la Ligue des Etats arabes. Nous saisissons cette occasion pour saluer l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et affirmer notre soutien aux efforts extraordinaires que vous déployez pour engager un dialogue de fond sur la paix au Moyen-Orient et pour instaurer une nouvelle vision de l'avenir.

Nous réaffirmons notre appui inébranlable à la lutte que le peuple palestinien mène pour pouvoir exercer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, illustrée de façon spectaculaire au cours des deux dernières années par l'Intifada dans le territoire palestinien occupé. Nous saluons l'initiative historique de paix lancée par les Palestiniens à la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien qui s'est tenue à Alger du 12 au 15 novembre 1988, et en particulier la proclamation de l'Etat de Palestine, qui constitue une importante et courageuse contribution à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Nous espérons sincèrement que les travaux de notre séminaire et de notre colloque à l'intention des ONG contribueront à amener un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien et à assurer pleinement l'instauration d'un Etat palestinien indépendant et souverain.

Annexe III

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au Séminaire et au Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine, réunis à Buenos Aires (Argentine) du 5 au 9 février 1990, remercient sincèrement le Gouvernement et le peuple argentins de leur généreux accueil et des dispositions excellentes qu'ils ont prises et qui ont grandement contribué au succès de ces deux réunions. Ils tiennent également à remercier le Secrétaire d'Etat aux affaires spéciales, S. E. M. Alfredo Carim Yoma, de sa chaleureuse déclaration de soutien à la cause palestinienne ainsi qu'à notre séminaire et à notre colloque. Ils remercient en outre le Sous-Secrétaire à la politique étrangère, S. E. M. Jorge Taiana, et le Directeur général aux organisations internationales auprès du Ministère des affaires étrangères, S. E. M. Victor Beauge, de la part qu'ils ont prise à ces deux réunions. Les participants saisissent cette occasion pour remercier le Gouvernement et le peuple argentin de l'appui qu'ils apportent au peuple palestinien en vue de lui permettre d'exercer ses droits inaliénables ainsi que de la contribution active qu'ils ont apportée à la cause de la paix et de la justice au Moyen-Orient, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions adoptées par l'Organisation.

Annexe IV

LISTE DES PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS

Membres des tables rondes et intervenants

- M. Juan ABUGATTAS (Pérou)  
Mme Janice ABUSHAKRAH (Palestine)  
Mme Wejdan AL-BORNO (Palestine)  
L'Archevêque Hilarion CAPUCCI (Palestine)  
M. Pedro CATELLA (Argentine)  
M. Juan Carlos GIACOSA (Comité européen de coordination des ONG sur la question de Palestine)  
M. Thomas W. GITTENS (Guyana)  
M. Ali KHASHAN (Palestine)  
M. Amos KENAN (Israël)  
M. Jean-Marie LAMBERT (Bureau du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine)  
M. Luciano OZORIO ROSA (Brésil)  
M. Carlos PACHA (Argentine)  
M. Isam Kamel SALEM (Palestine)  
Mme Francisca SAUQUILLO (Espagne)  
M. Manuel Felipe SIERRA (Venezuela)  
M. Ricardo VALERO (Mexique)  
S. E. M. Alberto VELAZCO-SAN JOSE (Cuba)  
M. William WAACK (Brésil)  
M. Salah Eddin Ali ZUHEIKEH (Palestine)

Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

S. E. M. Oscar Oramas-Oliva  
Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba  
Vice-Président du Comité

S. E. M. Alexander Borg Olivier  
Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Rapporteur du Comité

S. E. M. Dragoslav Pejic  
Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Zuhdi Labib Terzi  
Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentant du Secrétaire général

M. Naseem Mirza  
Chef de la Division des droits des Palestiniens

Etats Membres

ALBANIE

S. E. M. Piro Andoni  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Kudret Kraja  
Ambassadeur de l'Albanie à Buenos Aires

ALGERIE

S. E. M. Abdallah Feddal  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Mohamed Ouarab  
Ambassade de l'Algérie à Buenos Aires

M. Lacheraf

ARABIE SAOUDITE

M. Mohammed Sabri Sultan  
Chargé d'affaires  
Conseiller auprès de l'Ambassade de l'Arabie  
saoudite à Buenos Aires

M. Rachid Chehayeb  
Traducteur

ARGENTINE

M. Luis Alcón Palus  
Ministre  
Direction de l'Afrique et du Proche-Orient

M. Bernardo Ochoa  
Secrétaire  
Direction de l'Afrique et du Proche-Orient

Mme Flavia Regazzoli  
Conseillère  
Sous-Secrétariat aux droits de l'homme et de la  
femme

Mme Valeria Pavón  
Conseillère  
Sous-Secrétariat aux droits de l'homme et de la  
femme

M. Marcelo Paciorek  
Conseiller du Secrétaire d'Etat aux affaires  
spéciales

M. Luis Roque Carbonari  
Secrétaire d'ambassade

Mme María Rosa Milos  
Direction générale de la presse

BOLIVIE M. Marcelo Janko Alvarez  
Ambassade de la Bolivie à Buenos Aires

CHILI M. Rodrigo Perez  
Premier secrétaire  
Ambassade du Chili à Buenos Aires

CHINE M. Xie Runao  
Conseiller  
Ambassade de la Chine à Buenos Aires

COTE D'IVOIRE M. Ahipeaud Guebo Noel Emmanuel  
Chargé d'affaires  
Ambassade de la Côte d'Ivoire à Buenos Aires

EGYPTE S. E. M. Hassan Ibrahim Abdel Hadi  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Salah Selim  
Conseiller  
Ambassade de l'Egypte à Buenos Aires

EL SALVADOR M. Mauricio Suárez Escalante  
Ambassade d'El Salvador à Buenos Aires

EQUATEUR M. Efren Cocios G.

HAITI M. Lionel Claude  
Ministre-conseiller  
Ambassade d'Haïti à Buenos Aires

M. Urvelt Cayo  
Ambassade d'Haïti à Buenos Aires

HONGRIE M. Sandor Erb  
Conseiller  
Ambassade de la Hongrie à Buenos Aires

Mme María Simo  
Ambassade de la Hongrie à Buenos Aires

INDE S. E. M. Amar Nath Ram  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Amar Sinha  
Premier secrétaire  
Ambassade de l'Inde à Buenos Aires

INDONESIE M. Suwardi Wusono  
Conseiller  
Ambassade de l'Indonésie à Buenos Aires

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')  
M. Ahmed Pazoki (Sina Vahed)  
Conseiller culturel  
Ambassade de l'Iran à Buenos Aires

IRAQ  
M. D. Sabir Al-Ani  
Deuxième secrétaire  
Ambassade de l'Iraq à Buenos Aires

M. Hadi O. Sabhan  
Ambassade de l'Iraq à Buenos Aires

JAMAHIRIA ARABE LIBYENNE  
M. Abdullatef H. A. El Khazmi  
Chargé d'affaires par intérim  
Ambassade de la Jamahiriya arabe libyenne à  
Buenos Aires

LIBAN  
S. E. M. Jihad Mortada  
Ambassadeur à Buenos Aires

MAROC  
M. Abdelilah Idrissi  
Ambassade du Maroc à Buenos Aires

NIGERIA  
M. Abdu Abubakar  
Ambassade du Nigéria à Buenos Aires

PAKISTAN  
M. Iftikhar H. Kazmi  
Ambassade du Pakistan à Buenos Aires

PEROU  
M. Carlos R. Polo  
Ambassade du Pérou à Buenos Aires

PHILIPPINES  
S. E. M. Sime D. Hidalgo  
Ambassadeur à Buenos Aires

S. E. M. Bonifacio P. Arribas  
Directeur général, Bureau du Moyen-Orient et  
des affaires africaines  
Ministère des affaires étrangères, Manille

POLOGNE  
M. Wladyslaw Tadeusz Lichota  
Conseiller  
Ambassade de la Pologne à Buenos Aires

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE  
S. E. M. Abdul Hassib Istwani  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Juryus Zgheib  
Conseiller  
Ambassade de la République arabe syrienne à  
Buenos Aires

M. Naim Bacha  
Ambassade de la République arabe syrienne à  
Buenos Aires

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
ALLEMANDE

S. E. M. Walter Neumann  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Uwe Grottschel  
Ambassade de la République démocratique allemande  
à Buenos Aires

REPUBLIQUE DOMINICAINE

M. Miguel R. Perez  
Ministre conseiller  
Ambassade de la République dominicaine à  
Buenos Aires

REPUBLIQUE SOCIALISTE  
SOVIETIQUE D'UKRAINE

M. Vladimir Lapitski  
Premier secrétaire  
Ministre des affaires étrangères de la  
RSS d'Ukraine

TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Vackay Skarohlid  
Conseiller  
Ambassade de la Tchécoslovaquie à Buenos Aires

TURQUIE

S. E. M. Semih Belen  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Hilmi Dedeoglu  
Troisième secrétaire  
Ambassade de la Turquie à Buenos Aires

UNION DES REPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIETIQUES

S. E. M. Vladislovas K. Mikuchauskas  
Ministre des affaires étrangères de la RSS de  
Lithuanie

M. Vladimir N. Khanzhenkov  
Expert, Département des organisations  
internationales  
Ministère des affaires étrangères de l'URSS

M. Alexander Dogadin  
Ambassade de l'URSS à Buenos Aires

VENEZUELA

Mme Zaida Rauseo Rojas  
Ambassade du Venezuela à Buenos Aires

YUGOSLAVIE

S. E. M. Rudolf Mazuran  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Nikola Cuk  
Ambassade de la Yougoslavie à Buenos Aires

Etats non membres représentés par des observateurs

REPUBLIQUE DE COREE

S. E. M. Sang Chin Lee  
Ambassadeur à Buenos Aires

M. Jung Ho Keum  
Conseiller  
Mission d'observation permanente auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

M. Dong Ryun Shin  
Conseiller  
Ambassade de la République de Corée à  
Buenos Aires

Organes des Nations Unies

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la  
Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

S. E. M. Oscar Oramas-Oliva  
Premier Ministre adjoint de Cuba

Comité spécial contre l'apartheid

M. Virendra Gupta  
Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Rapporteur du Comité

Institutions spécialisées et organismes des Nations Unies

HCR M. Gordon Lennox

OIT M. J. G. López Guizar  
Directeur adjoint du bureau de l'OIT à Buenos Aires

UNRWA M. William Gayard  
Chef adjoint de la Division des relations extérieures

M. Jabr Nabahin  
Fonctionnaire des relations extérieures (hors classe)

Organisations intergouvernementales qui ont reçu une invitation permanente pour participer en qualité d'observateur aux réunions et aux travaux de l'Assemblée générale

Ligue des Etats arabes  
Chargé d'affaires

M. Sufian Barazi

Autres organisations qui ont reçu une invitation permanente pour participer en qualité d'observateur aux réunions et aux travaux de l'Assemblée générale

PALESTINE M. Ahmad Sobeh

Administrateur chargé de la Section de Palestine auprès de la Ligue des Etats arabes au Brésil

M. Hussein Abdel-Khlip

Organisations non gouvernementales

ASOCIACION LATINOAMERICANA PARA LOS DERECHOS HUMANOS

M. Miguel MONSERRAT

ASOCIACION PRO NACIONAS UNIDAS DE ARGENTINA

M. Marcelo LOPEZ ALFONSIN

CENTRAL LATINOAMERICANA DE TRABAJADORES

M. Carlos GAITAN

M. Ibar LUCERO

Mme Margarita María LLAMBIAS

Mme Liliane HISSE

CENTRO CULTURAL ARGENTINO-PALESTINO "SANAUD"

M. Rafael ARAYA AL MASRI

Mme Stella Maris HORVAT

M. Miriam Hussein DIB HAJ OMMAR

Mme Fátima AMADO

M. Rodolfo Alfredo PROTO

Mme María Teresa MORELLI

M. Luis María CASADO LEDO

M. Omar HAZIMEH

M. Zahed ABU SHARRAB

M. Bernardo AMIGO

M. Eduardo ZUAIN

M. Maha Hussein DIB HAJ OMMAR

M. Daniel MARTINEZ

Mme Daniela JOZAMI

M. Gabriel ABU-GHOSH

CENTRO DE ESTUDIOS LEGALES Y SOCIALES

M. Octavio CARSEN

CENTRO PARA EL ESTUDIO DEL MOVIMIENTO DE LOS PAISES NO ALINEADOS (CENOAL)

M. Saad CHEDID  
M. Luis JORGE  
M. José Eduardo MACHICOTE  
M. Martín CUCORESSE  
M. Alejandro FALCO

CONFEDERACION DE ENTIDADES ARGENTINO-ARABES (FEARAB)

Fundación Los Cedros\*  
M. Horacio MUNIR HADDAD  
Mme Susanna GNOCCHI DE NOVO  
M. Sattam AL KADDOUR  
Mme Ana María AVIOTTI  
M. Carlos Horacio CAGNI  
M. Guillermo Lorenzo SANCHEZ  
M. Jorge Roberto OGDON  
Mme María Fabiana GRAVANO DE OGDON  
Casa de la Cultura\*  
Mme Acuna E. ISSI  
La Union Alauita\*  
M. Juan SALAYA  
M. Carlos JURI  
M. Alberto SULEIMAN  
M. Omar PATITUCCI  
M. Teodoro JUANNIDIS  
M. José Manuel LOPEZ BERTRAN  
Mme Marta JALUF  
Mme Liliana CAZORLA  
Mme Gladis JOZAMI  
M. Daniel ABBAS  
M. Miquel ELIAS  
M. Hamid DIB  
M. Miguel KAYAT

\* Ces organisations font partie de FEARAB.

CONFEDERACION LATINOAMERICANA DE ACJS

(Confédération latino-américaine des unions chrétiennes de jeunes gens)

M. Rolando DALMAS

CONFEDERACION PALESTINA LATINOAMERICANA Y DEL CARIBE (COPLAC)

M. Hanna Youssef Emile SAFIEH  
M. Maisar OMAR  
Mme Karina KHALED  
M. Samia ALI  
Mme Marisa WERLE HUSEIN  
Mme Fida'a MUSLEH  
M. David MUSA  
M. Ali RAMADAN  
M. Osama OTHMAN  
M. Nader BAJA  
M. Christaki MASAD  
M. Oscar Daniel JADUE

CONSEJO ARGENTINO DE LA PAZ

Mme Nora AGUILERA  
M. Guillermano D. CARBALLO

CONSEJO MUNDIAL DE LA PAZ

Mme Rina BERTACCINI

EAFORD

M. Joseph SCHECHLA

COMITE EUROPEEN DE COORDINATION DES ONG SUR LA QUESTION DE PALESTINE

M. Mikko LOHIKOSKI  
M. Juan Carlos GIACOSA

FEDERACION DE ENTIDADES CULTURALES JUDIAS (ICUF)

M. Mauricio RASCOVAN  
M. Mauricio BERNTHAL  
M. Jaime KORDON  
M. Angel GRUSHKA  
Mme Lia KOGAN  
Mme Mina Frieman RUETTER  
\* Asociación Cultural Educativa Deportiva "Dr. Jaim Zhitlovsky"  
M. Máximo GRIMBERG  
Mme Flora WAJSGLUZ DE GRYNSPAN  
\* Centro Cultural Israelita (C.I.R.)  
M. Norberto ALVAREZ  
Mme Silvia Inés CARRIZO  
Mme Zulema FREIBERG  
Mme Tania MAY  
Mme Ines NUÑEZ  
Mme Adriana STRUPP

- \* Asociación Israelita de Córdoba  
M. Mauricio BERNTHAL
- \* Centro Cultural Israelita "IL PERETZ"  
M. Jacobo GARSON  
Mme Raquel MALAJ  
M. Israel ZACUTINSKY  
M. Julio MELAMED
- \* Asociación Cultural Israelita "Varsovia"  
M. Pablo KATZ  
M. Bencel SAK

\* Ces organisations font partie de l'ICUF.

FEDERACION DE ENTIDADES PALESTINAS DE LA REPUBLICA ARGENTINA

Mme Tilda RABI  
M. Daniel MASSARA  
M. Rafael Araya AL MASRI  
M. Fernando ISAS

FEDERACION MUNDIAL DE LA JUVENTUD DEMOCRATICA  
(Fédération mondiale de la jeunesse démocratique)

M. Luis VALENGA

FUNDACION ARGENTINA PARA EL TERCER MUNDO (FATEM)

Mme Agustina FERNANDEZ  
Mme Miriam LEWIN  
M. Enrique STOLA  
M. Héctor Eduardo BOCCO  
M. Luis Antonio MOSA  
M. José Félix FERREYRA  
M. Claudio Rene COSTA  
Mme Olga Noemi WORNATH

FUNDACION SERVICIO PAZ Y JUSTICIA

Mme Beverly KEENE

COMITE INTERNATIONAL DE COORDINATION DES ONG SUR LA QUESTION DE PALESTINE

M. Jean-Marie Lambert

OFICINA DE INFORMACION PALESTINA

M. Jamile Julio FARJAT  
Mme Claudia Julio FARJAT  
M. José Julio FARJAT  
M. Sergio Mahmud BERUTTI  
M. Hugo Carlos ABRAHIM  
Mme Elida Beatriz RIVAROLA Y ABRAHIM  
M. Mohamed ABU AMAR  
M. Horacio VAZQUEZ IBRAHIM  
M. Alejandro OLMOS  
M. José Manuel CARDENOS  
M. Luis B. N. CABRERA

ORGANIZATION DE SOLIDARIDAD CON LOS PUEBLOS DE ASIA, AFRICA Y AMERICA LATINA

Mme Julia CABRERA REYMONT

PALESTINE COMMITTEE FOR NGOs

M. Marai ABDERAHMAN  
Père Ibrahim AYAD

PAX ROMANA

M. Pablo Miguel ROZEN  
M. Aldo Pablo DOMANICO

SOCIEDAD DE AMISTAD ARGENTINO-ARABE

M. Eduardo ZOTTO

Observateurs d'ONG

ASOCIACION AMERICANA DE JURISTAS

M. Juan María LASSALLE

INSTITUTO CULTURAL PALESTINO-ARGENTINO

M. Juan YASER  
M. Fauzi YABER  
M. Julio Enrique KADEMIAN

-----